



COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL

Séance du 15 février 2022

SOMMAIRE

SEANCE ET ORDRE DU JOUR	2
ORDRE DU JOUR	2
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE	3
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU	3
RAPPORTS PRESENTES	3
QUESTIONS DIVERSES.....	15
ANNEXES - DELIBERATIONS	17

SEANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt deux, le quinze février, à 18h15, le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 24 janvier 2022, s'est réuni Salles n°1 et 2 du service des eaux de la ville de Chambéry, 298 rue de Chantabord à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents :

Titulaires : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Suppléants : Benoit BADIN, Jean-Pierre GUILLAUD.

Étaient absents ou excusés : Robert AGUETTAZ, David ATES, Yves BERTHIER, Philippe BRANCHE, Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES, François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ, Christophe RICHEL, Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Pouvoirs :

Philippe BRANCHE à Jean-Claude SIBUET

Yves BERTHIER à Serge DAL BIANCO

Guillaume DESRUES à Chantal MARTIN

Christian RAUCAZ à Alain ZOCCOLO

Christophe RICHEL à Michel DYEN

Assistaient également à la réunion :

Fabienne CHUPP, Alexandra MARION, Jean-Elie MOMMESSIN, Cindy MARLIN, Sébastien GROS, Nathalie LAUGIER.

Membres en exercice : 39

Quorum : 21

Présents : 25

Représentés par mandat : 5

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

Rapports simplifiés

Administration générale, transition énergétique et concession travaux

- N° 1-01-2022 Tableau des effectifs + annexes
- N° 1-02-2022 Organigramme + annexes
- N° 1-03-2022 Recrutement d'un chargé d'opération
- N° 1-04-2022 Recrutement d'un poste de chargé de mission
- N° 1-05-2022 Règlement intérieur des agents + annexes
- N° 1-06-2022 CNAS : actualisation des délégués
- N° 1-07-2022 Action sociale : modification d'attribution des ANCV, CADHOC et chèques culture
- N° 1-08-2022 Modification de la composition des commissions thématiques
- N° 1-09-2022 Remplacement d'un membre du Bureau syndical
- N° 1-10-2022 Modification des participations financières divers travaux et prestations + annexes
- N° 1-11-2022 Parcelle BZ 6 à Chambéry : Désaffectation et déclassement de l'emprise d'un ancien transformateur électrique en vue de la cession de la parcelle au profit de la SPL Chambéry 2040

Rapports détaillés

- N° 1-12-2022 Compte administratif 2021 + annexes
- N° 1-13-2022 Compte de gestion 2021 + annexe
- N° 1-14-2022 Affectation du résultat 2021
- N° 1-15-2022 Budget primitif 2022 + annexe
- N° 1-16-2022 Développement de solutions photovoltaïques (PV) sur la commune de Saint-Vital : conventions types + annexe
- N° 1-17-2022 Développement des Energies Renouvelables (EnR) : lancement d'un accord-cadre pour les prestations intellectuelles.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Serge DAL BIANCO est élu secrétaire de séance.

Madame Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (*assiste à la séance mais sans participer aux délibérations*).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Michel DYEN, propose d'adopter le procès-verbal du comité syndical du 21 décembre 2021, en tenant compte des observations remontées.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Sans objet

RAPPORTS PRESENTES

Tableau des effectifs : modification

Rapport n° CS 1-01-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités territoriales et de leurs intercommunalités sont créés par leurs organes délibérants respectifs, un des principes constitutionnels de la libre administration des collectivités territoriales. A ce titre, le comité syndical détermine le nombre d'emplois nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau desdits effectifs.

Ce tableau a été mis à jour en date du 15 décembre 2020, par délibération du comité syndical n° CS 4-6-2020.

Pour l'année 2022, et pour tenir compte de l'évolution structurelle du SDES s'accompagnant d'un accroissement de la diversité de ses missions, de l'augmentation des demandes de dossiers notamment de maîtrise d'ouvrage et dans la perspective de déploiement de nouvelles missions liées à une SEM EnR en cours de création, il est nécessaire de renforcer les effectifs à travers la création de postes et de profiter de cette évolution pour actualiser le tableau des emplois comme suit :

- suppression d'un poste de catégorie A vacant depuis juin 2019 suite à la mise en retraite pour invalidité de l'agent ; missions réaffectées à la Direction et à un agent du pôle administration générale,
- utilisation du poste vacant de catégorie C, catégorie adjoint administratif, pour renforcer le pôle administration générale au secrétariat et accueil,
- modification de grade du poste de direction,
- création d'un poste de chargé d'opération contractuel de catégorie B au grade de technicien/technicien principal pour renforcer le pôle concession/MOA pour le suivi des missions IRVE et appui des chargés d'opérations MOA,
- création d'un poste de chargé de mission contractuel de catégorie A au grade d'ingénieur, pour le développement des Energies renouvelables en vue de la création d'une SEM EnR.

Cette modification du tableau des effectifs a été soumise à l'avis du comité technique du Centre de gestion de la Savoie du 10 février 2022.

Par courrier en date du 11 février 2022, a été transmis l'avis favorable du comité technique du 10 février 2022.

Michel DYEN précise qu'une modification est à noter sur l'annexe 2, le poste de technicien principal/Technicien pour un emploi de chargé d'opération est prévu en contractuel au lieu de titulaire.

Jean-Marc VIAL interroge sur le calendrier prévu de recrutement du poste de chargé d'opération contractuel de catégorie B au grade de technicien/technicien principal pour renforcer le pôle concession/MOA pour le suivi des missions IRVE et appui des chargés d'opérations MOA.

Michel DYEN, précise que ce recrutement suivra les délais légaux de recrutement, à savoir environ 3 mois. Il indique que trois personnes travaillent actuellement sur les bornes dont Luc FAIVRE en tant que chargé de

mission et Jean-Elie MOMMESSIN qui prendra la suite du pilotage de ce dossier. Le travail n'est pas arrêté sur ce sujet et continue.

Après quelques échanges, il apparaît opportun de programmer une présentation du réseau eborn lors d'un prochain comité.

Corinne MONBEIG demande si les bornes fonctionnent toujours avec une carte.

Michel DYEN précise que oui mais que des évolutions seront à prévoir avec notamment un fonctionnement via le téléphone portable à terme.

Gérard GAYET mentionne qu'il serait intéressant que les évolutions soient possibles tout de suite avec les téléphones.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **D'abroger la délibération CS n°04-06-2020 du 15 décembre 2020 portant sur le même objet ;**
- ▶ **D'approuver la modification du tableau des effectifs comme présenté en annexe 1 (tableau actuel) et en annexe 2 (tableau futur).**

Adopté à l'unanimité.

Organigramme des services : modification

Rapport n° CS 1-02-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Il est proposé à la validation du comité syndical de ce jour, dans la prolongation du rapport précédent n° CS 1-01-2022 : *Modification du tableau des effectifs du SDES*, la modification de l'organigramme des services du SDES.

Le SDES connaît depuis quelques années une modification structurelle s'accompagnant d'un accroissement de la diversité de ses missions pour faire face à une actualité dense en termes de projets liés à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables et ce, afin de guider et soutenir les collectivités dans leurs évolutions.

Ainsi et afin d'assurer au mieux ces missions, il convient que le syndicat puisse renforcer ses effectifs à travers de nouveaux recrutements

Une réflexion a été menée sur la logique et l'efficacité de l'organigramme actuel en lien avec le changement de direction en date du 1^{er} décembre dernier.

Les modifications se sont basées sur la création d'une organisation simple, cohérente avec les missions régaliennes, les nouvelles missions du SDES et la future SEM.

Au travers de ce nouvel organigramme, apparaît également la volonté de rationaliser le nombre de pôles avec la fusion du pôle concession et du pôle maîtrise d'ouvrage, et la mise en harmonie avec les commissions thématiques.

Cette modification d'organigramme sera soumise à l'avis du comité technique du Centre de gestion de la Savoie du 10 février 2022.

Par courrier en date du 11 février 2022, a été transmis l'avis favorable du comité technique du 10 février 2022.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **D'abroger la délibération CS n° 04-07-2020 du 15 décembre 2020, portant sur le même objet ;**
- ▶ **D'approuver la modification de l'organigramme des services comme présenté en annexe 1 (organigramme actuel) et en annexe 2 (organigramme futur).**

Adopté à l'unanimité.

Recrutement d'un chargé d'opérations IRVES et Maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs

Rapport n° CS 1-03-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Le SDES connaît depuis quelques années une évolution structurelle s'accompagnant d'un accroissement de la diversité de ses missions pour faire face à une actualité dense en termes de projets liés à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

Ainsi et afin d'assurer ces missions et notamment la compétence sur les infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) dont le déploiement de 100 bornes supplémentaires ; 75 bornes accélérées et 25 bornes rapides sous MOA et MOE du SDES sur l'ensemble du département, le SDES doit renforcer ses effectifs au sein du pôle concession travaux.

Par ailleurs le poste créé permettra aussi d'accompagner au mieux les collectivités dans le suivi des opérations de travaux d'enfouissement de réseaux, dont le nombre d'opérations est en augmentation constante.

Aussi, et dans la continuité de la modification du tableau des effectifs et de l'organigramme des services validés dans les rapports n° CS 1-01-2022 et n° CS 1-02-2022, il est proposé au comité syndical de créer un poste de chargé d'opérations IRVES et maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs et ce, conformément à l'article 3 II et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui autorise le recrutement d'emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Le poste relevant de la catégorie B de la filière technique, du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet, sera prévu pour une durée de deux ans minimum, renouvelable en fonction des besoins liés à ces projets, par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans.

L'agent ainsi recruté devra justifier d'un diplôme de technicien en lien avec la conduite de travaux de réseaux secs et nouvelles mobilités ou d'un niveau équivalent, avec au moins 3 ans d'expérience sur les mêmes bases.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des techniciens territoriaux et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées et la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **De créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie B de la filière technique, du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour une durée de deux ans minimum et sans excéder six ans ;**
- ▶ **De prévoir au budget les crédits afférents à la rémunération et aux charges sociales induites de ce poste. ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les démarches nécessaires et signer les actes associés ainsi que tous les documents utiles à son exécution.**

Adopté à l'unanimité.

Recrutement d'un chargé de mission Développement des énergies renouvelables

Rapport n° CS 1-04-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Le principe de création d'une SEM EnR, sous l'égide du SDES a été validé au cours des comités syndicaux du 29 juin et du 14 octobre dernier par délibérations n° CS 03-07-2021 et n° CS 02 11 2021.

Une dizaine de projets de fermes photovoltaïques ont été identifiées à ce jour et il convient de pouvoir réaliser au plus tôt les études de faisabilité correspondantes.

A ce jour, le poste est occupé par un chargé de missions dont le contrat prend fin le 30 avril prochain, il est donc nécessaire de créer un emploi pour lui succéder dans ses missions et porter la SEM vers un développement optimum.

Aussi, et dans la continuité de la modification du tableau des effectifs et de l'organigramme des services validés dans les rapports n° CS 1-01-2022 et n° CS 1-02-2022, il est proposé au comité syndical de créer un poste de chargé de mission développement des énergies renouvelables et ce, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, alinéa 1° pour les emplois lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le poste relevant de la catégorie A de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à temps complet, est proposé pour une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder une durée totale de six ans.

Si la recherche de candidats statutaires s'avère infructueuse, compte tenu de la spécificité des missions, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

L'agent ainsi recruté devra justifier d'un diplôme d'ingénieur ou master en lien avec les énergies renouvelables ou bac +3 avec, au moins 3 ans d'expérience sur les mêmes bases.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées et la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

A terme, il est prévu une mise à disposition de cet agent du SDES vers la SEM EnR.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **De créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie A de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour une durée de trois ans maximum renouvelable par reconduction expresse, sans excéder six ans ;**
- ▶ **De prévoir au budget les crédits afférents à la rémunération et aux charges sociales induites de ce poste ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les démarches nécessaires et signer les actes associés ainsi que tous les documents utiles à son exécution.**

Adopté à l'unanimité.

Règlement intérieur des agents : Modification de l'article 11 relatif aux annexes

Rapport n° CS 1-05-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Pour rappel, le comité syndical du 15 décembre 2020 par délibération n° CS 4-4-2020 a validé la mise en place du règlement intérieur des agents. Celui-ci, ayant au préalable obtenu l'avis favorable du comité technique lors de sa séance du 19 novembre 2020, ainsi que celui du CHSCT en date du 3 décembre 2020. Dans sa forme actuelle, l'article « 11- Annexes », liste les délibérations afférentes aux différentes thématiques concernées par le règlement de façon nominative par numéro et date.

Or, en cette forme, toutes modifications, amendements et / ou adjonctions de ces dernières obligent systématiquement la soumission de l'ensemble du présent règlement intérieur à la fois à l'avis du comité technique et à la validation du comité syndical.

Dès lors, il est proposé au présent comité syndical une présentation simplifiée de l'article 11 relatif aux annexes du règlement intérieur afin d'éviter, le cas échéant, des étapes administratives lourdes, avec un risque de non-respect de la réglementation.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **D'approuver la modification de l'article 11 Annexes du règlement intérieur des agents du SDES comme proposé en annexe 1 (Article 11 actuel) et annexe 2 (Article 11 modifié), jointes au présent rapport.**

Adopté à l'unanimité.

CNAS : Actualisation des délégués

Rapport n° CS 1-06-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, Monsieur le Président indique que les établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratifs ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le SDES adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1^{er} janvier 2013, la délibération n° CS 01-06-2017 du comité syndical en date du 28 février 2017 en ayant précisé les tenants et aboutissants, à savoir au bénéfice des agents titulaires et non titulaires justifiant dans l'année d'une présence dans l'établissement au moins égale à 6 mois, ainsi qu'aux retraités.

Cette adhésion suppose le versement au CNAS d'une cotisation annuelle basée sur la liste et le nombre d'actifs et retraités déclarés comme bénéficiaires au 1^{er} jour ouvré de l'année d'adhésion, et fixée par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS.

Des délégués doivent être désignés pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. Pour rappel, les délégués précédemment désignés étaient les suivants :

- collègue « élus » : Jean-Claude RAFFIN (titulaire) et Serge DAL BIANCO (suppléant) ;
- collègue « agents » : Luc FAIVRE (titulaire) et Alexandra MARION (suppléante).

Suite aux élections du 24 septembre 2020 et au changement de direction du 1^{er} décembre 2021, il convient de désigner de nouveaux délégués à la fois pour le collège des élus et pour le collège des agents.

Michel DYEN précise que la modification concerne uniquement le remplacement de Luc FAIVRE par Nathalie LAUGIER.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ d'abroger les mandats des délégués titulaires et suppléants du collège des élus et du collège des agents désignés au titre de la délibération antérieure n° CS n°3-11-2020 du 8 octobre 2020 ;
- ▶ de désigner Jean-Claude RAFFIN en qualité de délégué titulaire du collège des élus pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Serge DAL BIANCO en qualité de suppléant.
- ▶ De désigner Nathalie LAUGIER en qualité de délégué titulaire du collège des agents pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Alexandra MARION en qualité de suppléant.
- ▶ D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions administratives et budgétaires associées à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Action sociale : modification des conditions d'attribution des chèques ANCV, CADHOC et culture des délégués

Rapport n° CS 1-07-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Dans le cadre de l'action sociale menée par le SDES au bénéfice de ses agents, le comité syndical a approuvé le 27 juin 2018 par délibération n° CS 02-03-2018, la mise en place des chèques ANCV et CADHOC et le 29 juin 2021 par délibération n° CS 02-6-2021 la mise en place des chèques cultures.

Actuellement, les agents en position d'activité, titulaires et stagiaires de la FPT, et les agents contractuels peuvent en bénéficier, et ce au prorata de la présence dans la collectivité entre le 30 avril de l'année N d'attribution et le 1er mai de l'année N-1, avec un minimum de six mois de présence.

Les ANCV, CADHOC et chèques culture étant proposés sous forme de coupure minimal de 10 euros, il convient de revoir les conditions d'attribution de ces différentes mesures.

Par ailleurs, afin de rendre les conditions d'attribution de ces différentes mesures plus simple et plus lisible, il est proposé la modification des conditions d'attribution relatives à la durée d'ancienneté et la date de distribution.

Il est précisé que la valeur faciale ainsi que la participation employeur restent inchangés.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Action sociale	Conditions d'attribution proposées
ANCV	Aux agents en position d'activité, titulaires et stagiaires de la FPT, et aux agents contractuels, avec un minimum de six mois de présence dans l'année N. Un agent ne présentant pas les conditions d'ancienneté, ne pourra prétendre à cet avantage. Attribution le 30 juin de l'année N.
CADHOC et Chèques culture	Aux agents en position d'activité, titulaires et stagiaires de la FPT, et aux agents contractuels, avec un minimum de six mois de présence dans l'année N. Un agent ne présentant pas les conditions d'ancienneté, ne pourra prétendre à cet avantage. Attribution le 1er décembre de l'année N

Par courrier en date du 11 février 2022, a été transmis l'avis favorable du comité technique du 10 février 2022.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ D'abroger partiellement la délibération CS n°02-03-2018 du 27 juin 2018, uniquement sur les conditions d'attributions ;
- ▶ D'abroger partiellement la délibération CS n°2-6-2021 du 29 juin 2021, uniquement sur les conditions d'attributions ;
- ▶ D'approuver les nouvelles conditions d'attribution des ANCV, CADHOC et chèques culture telles qu'exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Commissions thématiques : modification de leur composition

Rapport n° CS 1-08-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Par délibération n° CS 3-4-2020 en date du 08/10/2020 il a été proposé la création de *commissions* placées sous la présidence d'un Vice-Président avec mise en place pour chaque Vice-Président concerné, d'une *délégation de fonction* conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La composition des membres a été arrêtée par délibération n° CS 4-20-2020 en date du 15/12/2020 et modifiée par délibération N° CS 4-7-2021 en date du 21/12/2021, étant précisé que les modalités de composition de ces commissions sont les suivantes :

- ▶ 10 membres au maximum pour les commissions n° 1 à 3 ;
- ▶ 15 membres au maximum pour la commission n° 4 ;
- ▶ Inscription à ces commissions de membres titulaires et/ou suppléants du comité syndical ;
- ▶ Composer lesdites commissions avec des élus représentatifs de tous les territoires savoyards.

De nombreux dossiers sont en lien avec la commission « administration générale et finances » et à ce jour cette dernière est composée de quatre (4) membres.

Aussi, il est proposé de la renforcer avec l'ajout d'un nouveau membre ; Monsieur Pierre VALLERIX, Adjoint à Le Freney s'est porté candidat.

Aussi, les commissions thématiques sont modifiées comme suit :

- ▶ **1^{ère} commission « Administration générale et finances »**
 - Président : Jean-Claude RAFFIN ; Vice-Président : Christian RAUCAZ.
 - Membres : Jean-Louis LANFANT (T), Jean-Claude PERRIER (S), Gérard RUFFIER-MONET (S) et Pierre VALLERIX (T).
- ▶ **2^{ème} commission « Concessions et travaux »**
 - Président : Jean-Marc VIAL ; Vice-Président : Alain ZOCCOLO.
 - Membres : Robert AGUETTAZ (T), Ancre BORREL (T), Philippe BRANCHE (T), Gérard GAYET (T), Yves GRANGE (T), Gérard MERLIN (S) et Jean-Claude SIBUET-BECQUET (T).
- ▶ **3^{ème} commission « Relations et partenariats extérieurs »**
 - Président : Serge DAL BIANCO ; Vice-Président : Serge TICHKIEWITCH.
 - Membres : Christophe PIERRETON (S) et Olivier ROGNARD (T).
- ▶ **4^{ème} commission « Transition Energétique »**
 - Présidente : Marie-Claire BARBIER ; Vice-Présidente : Chantal MARTIN.
 - Membres : Corinne MONBEIG (T), Béatrice SANTAIS (T), Gwennyn TANGUY (T), Benoit BADIN (S), Yves BERTHIER (T), Luc BERTHOUD (T), Raymond COMBAZ (T), François MAUDUIT (S), Laurent MELMOUX (S), Christophe PIERRETON (S), Olivier ROGNARD (T), Rémy SAINT-GERMAIN (T) et Pierre VALLERIX (T).

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **D'abroger les délibérations n° CS 4-20-2020 du 15 décembre 2020 et n° CS 4-7-2021 du 21 décembre 2021 ;**
- ▶ **De valider la nouvelle liste présentée ci-avant des délégués titulaires et suppléants membres des « commissions thématiques » ;**
- ▶ **De valider l'inscription au budget des dépenses et recettes afférentes à leur fonctionnement.**

Adopté à l'unanimité.

Membres du bureau syndical : Remplacement d'un des membres

Rapport n° CS 1-09-2022

Rapporteur : Michel DYEN, Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il a été arrêté par délibération n° CS 2-4-2020 en date du 16/09/2020 la liste des six (6) élus membres du bureau syndical.

Par vote à la majorité les élus suivants ont été désignés précédemment :

- ▶ **Roger BLANC-COQUAND**
- ▶ **Yves BERTHIER**
- ▶ **Robert AGUETTAZ**
- ▶ **Patrick MICHAULT (décédé)**
- ▶ **Béatrice SANTAIS**
- ▶ **Serge TICHKIEWITCH**

La liste des membres doit être mise à jour du fait du remplacement nécessaire d'un de ces membres.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical de voter :

- ▶ **Nombre de votants : 30**
- ▶ **Christian RAUCAZ : 30 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue des voix, Christian RAUCAZ est élu membre du bureau syndical.

La délibération n° CS 2-4-2020 du 24 septembre 2020 est modifiée concernant le remplacement de Monsieur Patrick MICHAULT par Monsieur Christian RAUCAZ.

Adopté à l'unanimité.

Participations financières Divers travaux et prestations : modification

Rapport n° CS 1-10-2022

Rapporteur : Marie-Claire BARBIER, Vice-Présidente

Le SDES a historiquement mis en place des participations financières au bénéfice des collectivités savoyardes pour divers travaux et prestations réalisés par ses soins, par ses communes adhérentes et par leurs intercommunalités de rattachement, afin d'assister lesdites collectivités dans l'efficacité énergétique de leur patrimoine et/ou l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Les principales prestations et les typologies de travaux pouvant bénéficier de ces participations, sont récapitulées ci-dessous :

- ▶ **Depuis 1996** : les travaux d'enfouissement du réseau DP incluant la résorption d'ouvrages inesthétiques (*postes cabine haute, ouvrages béton abritant des équipements du réseau DP...*) et désormais exclusivement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES ;
- ▶ **Depuis 2016** : l'éclairage public pour l'élaboration de diagnostics d'éclairage public et la réalisation de travaux d'investissement (*création, extension, renouvellement et rénovation*) améliorant la performance énergétique et environnementale des installations ;
- ▶ **Depuis 2017** : le service CEP visant par convention bipartite, à l'analyse des consommations des trois dernières années sur les bâtiments, le patrimoine industriel voire les véhicules de la collectivité, ainsi qu'à des propositions d'amélioration par des modifications de fonctionnement des installations et/ou de rénovation des équipements ; ce service peut être prolongé au-delà des trois ans par avenant à la convention précitée ;
- ▶ **Depuis juillet 2021** : les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, suite à la mise en place de nouveaux financements par l'augmentation du coefficient de prélèvement de la TCCFE et les propositions de la commission *Transition Énergétique*.

Depuis le début d'année 2022 des modifications non prévisibles sont intervenues dans les conditions d'éligibilités des travaux en vue de la récupération des CEE. Aussi, la mise en place d'horloges astronomiques ne fait plus l'objet d'une fiche CEE et le SDES ne pourra plus les valoriser.

Aussi, il convient de supprimer la bonification de 30 € prévue par le SDES lors de la récupération des CEE pour ce type d'équipement.

Il convient également de préciser que pour les dossiers antérieurs à ces modifications (bon de commande validé avant cette modification), la collectivité concernée pourra recevoir la bonification.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical de :

- ▶ **Abroger la délibération n° CS 04-11-2021 du 21 décembre 2021 portant sur les participations financières à partir de la date du présent acte ;**
- ▶ **Prendre en compte les nouvelles dispositions détaillées dans l'annexe jointe au présent rapport pour les dossiers déposés à compter du présent acte.**

Adopté à l'unanimité.

**Parcelle BZ 6 à Chambéry : Désaffectation et déclassement
de l'emprise d'un ancien transformateur électrique en vue de la cession de la
parcelle au profit de la SPL Chambéry 2040**

Rapport n° CS 1-11-2022

Rapporteur : Jean-Marc VIAL, 2ème vice-président

La parcelle cadastrée section BZ n°6 d'une surface de 47m² et située au 230 rue Garibaldi sur la commune de Chambéry était occupée historiquement par un ouvrage du patrimoine du réseau de distribution publique d'électricité. Le poste de distribution publique situé sur cette parcelle est aujourd'hui désaffecté.

La mise hors exploitation de cet ouvrage a été constaté le 17/11/2020 sous le n°DA24/040041 de dossier Enedis.

La parcelle BZ n°6 et, plus précisément, l'emprise jusque-là occupée par l'ancien poste de transformation électrique n'est plus utile à l'exercice du service public de distribution de l'électricité.

Il n'est pas envisagé de conférer à cette parcelle une nouvelle affectation en lien à l'exercice du service public de distribution de l'électricité.

Enedis, EDF et le SDES ont signé le 10 mars 2020 une convention de concession et cahier des charges pour le service public de la distribution d'énergie électrique.

Aussi, afin de sortir du patrimoine de la concession le bien désaffecté anciennement exploité par Enedis, une convention de restitution du terrain et du poste de transformation concerné a été signée entre le SDES, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie électrique (AODE) et le concessionnaire Enedis le 16 juin 2021.

La SPL Chambéry 2040 qui porte le projet de réhabilitation de la ZAC VETROTE a émis le souhait en date du 18/11/2020 d'acquiescer cette parcelle et l'ouvrage s'y situant.

Le SDES est favorable au déclassement du bien précité du domaine pour l'affecter au domaine privé et à la cession de ladite parcelle.

Pour rendre possible cette cession, il est nécessaire, d'une part, de constater la désaffectation du bien, puis, d'autre part, de procéder à son déclassement du domaine public afin de permettre son intégration dans le domaine privé du SDES.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **De constater et décider de la désaffectation de la parcelle cadastrée BZ n°6 qui recevait un ancien poste de transformation électrique comme précité, conformément au plan annexé ;**
- ▶ **De décider du déclassement de ladite emprise, en vue de sa cession à la SPL Chambéry 2040 à compter du présent acte ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à son exécution.**

Adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2021

Rapport n° CS 1-12-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Le compte administratif 2021, présenté en annexe, est le résultat de l'exécution du budget primitif 2021 voté le 18 février 2021 et des décisions modificatives n° 1 et 2 respectivement votées par les comités syndicaux des 14 octobre 2021 et 21 décembre 2021. Ce document retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2021 y compris celles qui ont été engagées et non mandatées (restes à réaliser). Le compte administratif 2021 se décompose comme suit :

En fonctionnement

Le budget primitif 2021 établi et voté en section de fonctionnement était de **11 070 705.89 €**, montant intégrant l'excédent antérieur reporté de **1 976 605.89 €**, soit des recettes prévisionnelles de **9 094 100 €**. Le budget 2021 réalisé en section de fonctionnement se décompose comme suit :

- ▶ **Dépenses** : un total réalisé de **6 167 084.89 €** correspondant aux dépenses courantes de la structure pour l'exercice, au reversement de la TCCFE, ainsi qu'à divers frais d'études dont les diagnostics en éclairage public. Soit un écart de **4 903 621 €** au regard du budget primitif dont 540 500 € de dépenses imprévues non réalisées chapitre 022 et 2 000 000 € au chapitre 023 affectés à la section d'investissement, et au chapitre 011 ; 1 900 000 € non réalisés (conservés sur la section de fonctionnement) ;
- ▶ **Recettes** : un total réalisé de **9 399 902.71 €** sur un prévisionnel de recettes voté de **9 094 100 €**, essentiellement dû aux intérêts de la déconsignation (59 900 €), une augmentation des encaissements liés à la TCCFE (157 900 €) et également l'émission d'un titre de recettes, pour complément à la redevance R1 (104 056 €), titre finalement annulé sur l'exercice 2022.

En investissement

Le budget primitif 2021 établi et voté en section d'investissement était de **23 913 512.32 €**, montant intégrant les restes à réaliser en dépenses de **12 593 881.89 €**, les restes à réaliser en recettes de **8 611 048.09 €** et l'excédent reporté antérieur en recettes de **1 368 000.64 €**. Le budget 2021 réalisé en section d'investissement se décompose comme suit :

- ▶ **Dépenses** : un total réalisé de **12 212 109.34 €** correspondant notamment aux paiements des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES et de ses participations pour les travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes précédemment engagés ;
- ▶ **Recettes** : un total réalisé de **10 789 679.96 €**, correspondant à toutes les opérations comptables afférentes à la participation des communes concernées par les travaux d'enfouissement de réseaux, à la récupération de la TVA afférente, le FCTVA et les différentes écritures d'ordre budgétaire.

L'assemblée prend acte de la sortie de Michel DYEN, Président du SDES afin de ne pas prendre part au vote.

Jean-Claude RAFFIN propose de se rendre en page 37 pour comparer les chiffres.

Il expose les sommes qui diffèrent entre le budget prévu et le compte administratif.

Il précise que pour les investissements, la logique de lecture est identique à celle en fonctionnement mais qu'il y en plus les restes à réaliser.

Y'a-t-il des questions sur le CA ?

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **De valider le compte administratif 2021, établi conformément aux documents budgétaires afférents annexé au présent rapport.**

Adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2021

Rapport n° CS 1-13-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Jean-Claude RAFFIN indique que Monsieur le Payeur départemental n'étant pas présent, les membres de la commission peuvent prendre connaissance de son document en page 41 qui retrace les événements de 2021. Les données étant similaires aux éléments présentés précédemment, ils ne seront pas redétaillés. Y'a-t-il des questions ?

Il est proposé au comité syndical :

- ▶ **De prendre acte de la communication du compte de gestion 2021 ;**
- ▶ **De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;**
- ▶ **De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**
- ▶ **D'arrêter le compte de gestion dressé par Monsieur le Payeur départemental pour l'exercice 2021, en tout point conforme au compte administratif 2021 (extrait du compte de gestion, états II-1 « Résultat budgétaire de l'exercice » et II-2 « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ») ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à certifier ledit compte de gestion 2021.**

Adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2021

Rapport n° CS 1-14-2022

Rapporteur : Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Conformément à l'article 8 de la loi n°99-1126 du 28 décembre 1999, le comité syndical est appelé à délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021. En effet, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2021 en prenant en compte l'excédent antérieur reporté est de **5 209 423.71 €**.

Or, le résultat de la section d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser et l'excédent antérieur reporté, fait apparaître un besoin de financement de **2 275 441 €**.

En conséquence, il convient d'inscrire au 1068 en recettes de la section d'investissement ce montant de **2 275 441 €** par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement précité et de maintenir le solde de cet excédent soit **2 933 982.71 €**, en report à la ligne 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Et en dépenses d'investissement à la ligne 001 **54 428.74 €** correspondant au résultat cumulé de la section d'investissement 2021.

Tableau des résultats d'exécution du budget principal 2021 et d'affectation sur le budget 2022

BP 2021	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2021	12 212 109,34	10 789 679,96	6 167 084,89	9 399 902,71
Résultat de l'exercice 2021		-1 422 429,38		3 232 817,82
Excédent antérieur reporté (I 001 et F 002)		1 368 000,64		1 976 605,89
Résultat cumulé fin 2021		-54 428,74		5 209 423,71
Restes à Réaliser 2021 à reporter	11 194 920,01	8 973 907,75		

AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2022	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Art.1068 Excédent de Fonctionnement pour besoin de financement d'investissement		2 275 441,00		
Art. 001 report de la section d'investissement	54 428,74			
Art. 002 report de la section de fonctionnement				2 933 982,71

Jean-Claude RAFFIN indique que naturellement, il faut repartir des chiffres annoncés dans le compte administratif, auxquels on ajoute les restes à réaliser et le résultat de l'exercice antérieur.

Y'a-t-il des demandes de précisions ?

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ De valider l'affectation du résultat 2021 conformément aux dispositions ci-dessus et aux éléments du tableau ci-dessous.

Adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022

Rapport n° CS 1-15-2022

Rapporteurs : Michel DYEN, Président et Jean-Claude RAFFIN, 1er vice-président

Le SDES est constitué uniquement de communes, donc, le budget primitif est voté selon la nomenclature comptable M14, s'appliquant aussi aux syndicats intercommunaux.

Ce budget primitif 2022 est décliné ci-dessous par grands postes de dépenses et recettes, dans la continuité du débat des orientations budgétaires qui s'est déroulé le 21 décembre dernier et repris en détail dans les annexes jointes au présent rapport

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement détaillé en annexe est de 13 219 482.71 €.

Recettes

- ▶ Crédits de fonctionnement au titre du présent budget : 10 285 500 €
- ▶ 002 Résultat de fonctionnement reporté : 2 933 982.71 €

Dépenses

- ▶ Crédits de fonctionnement au titre du présent budget : 13 219 482.71 €

Section d'investissement

Le budget d'investissement détaillé en annexe est de 25 675 348.75 €.

Recettes

- ▶ Crédits d'investissement au titre du présent budget (y compris le compte 1068) : 16 701 441 €
- ▶ Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent : 8 973 907.75 €

Dépenses

- ▶ Crédits d'investissement au titre du présent budget : 14 426 000 €
- ▶ Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent : 11 194 920.01 €
- ▶ 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 54 428.74 €

Jean-Claude RAFFIN propose aux membres du comité de prendre les tableaux en page suivante, et en commente en détail le contenu.

Concernant les recettes de fonctionnement :

- les atténuations de charges sont plus importantes,
- les recettes liées aux adhésions CEP ont été réduites au moment du DOB,
- pour les impôts et taxes, cela comprend les recettes de TCCFE mais pas seulement,
- l'article 8 correspond à ce qui est versé par ENEDIS,
- la recette de R2 dite redevance d'investissement a été transféré sur l'investissement suite aux conseils de Monsieur le Payeur départemental,
- il n'y a pas de produit financier en 2022,
- les recettes de CEE sont moins importants qu'en 2021. Cette somme pouvant être revue à la hausse en cours d'année.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- il s'agit de montant classique,
- les charges de personnel comprennent l'augmentation des dépenses avec des recrutements qui avaient aussi été budgétés en 2021 mais non réalisés,
- apparait le reversement de la TCCFE en partie aux communes,
- et il y a aussi des autres charges de gestion courantes,
- pour les charges financières cela concerne le début du remboursement des intérêts en lien avec l'achat du 4^e étage,
- les charges exceptionnelles sont provisionnés en cas d'annulation de titre,
- au même titre que les dépenses imprévues qui permettent aussi d'équilibrer le budget avec une somme non arrondie,
- il y a un transfert important vers la section de fonctionnement,
- Un amortissement de 590 000 euros.

Soit un total de dépenses et recettes de fonctionnement de 13 219 482,71 euros.

Y'a-t-il des questions sur le fonctionnement ?

Concernant les recettes d'investissement, le résultat est positif en 2021.

A noter :

- les dotations réserves (même article mis sous deux lignes pour plus de clarté) qui comprennent le FCTVA notamment,
- les subventions d'investissement : R2 (2 millions en fonctionnement l'année dernière mis en investissement),
- l'emprunt des locaux 830 000 euros,
- des immobilisations en cours : 30 000 euros,
- des travaux sous MOA d'avant 2021 pour 220 000 euros,
- des opérations pour compte de tiers,
- de l'immobilisation corporelles, rien en 2021.

Soit un total de l'ordre de 20 477 678,75 € auxquels s'ajoutent le virement de 3 316 670,00 €, les amortissements de 590 000 € et une opération d'ordre de 1 291 000 € soit un total de 25 675 348,75 €.

Concernant les dépenses d'investissement, il est précisé :

- une reprise sur subvention : 20 000 euros,
- de la TVA sur COMOA,
- des immobilisations corporelles avec l'acquisition d'un logiciel compta/RH,
- des subventions pour équipement de 1 500 000 € versées avec notamment la MOA pour bâtiment,
- des immobilisations corporelles de 1 000 000 €,
- des travaux en cours pour 4 960 000 €, auxquels s'ajoutent 6 208 125,91 € de restes à réaliser,
- la participation à la SEM pour 1 000 000 €,
- des transferts pour 15 000 €,
- des opérations pour compte de tiers pour 4 005 000 €,
- des dépenses imprévues pour 500 000 euros,
- auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre pour 1 291 000 €,

soit un total de 25 675 348,75 € sur la section d'investissement.

Michel DYEN demande s'il existe des besoins de détails, demande de précisions sur les lignes.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **De voter le budget primitif 2022 conformément à la présentation générale du budget présentée ci-avant et aux tableaux budgétaires synthétiques associés joints en annexe.**

Adopté à l'unanimité.

Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage : Développement de solutions photovoltaïques (PV) sur la commune de Saint-Vital

Rapport n° CS 1-16-2022

Rapporteur : Michel DYEN, Président

Par délibération n° CS 3-7-2021 en date du 14 octobre 2021, le comité syndical a validé la constitution par le SDES d'une Société d'Economie Mixte Locale sous l'égide du SDES, aux fins de réaliser des installations de production d'énergie renouvelable avec les partenaires publics et privés qui le souhaitent.

Le 1er plan d'affaire relatif à ce dossier comprend des dossiers dans 7 communes dont un relatif à la commune de Saint-Vital.

Aussi, en attendant la création effective de la SEML au cours du premier semestre 2022, il est proposé que ce programme de développement spécifique au PV soit confié au SDES dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage spécifique à ce type d'installations.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDES, le SDES peut exercer en lieu et place de la commune la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux par mandat spécifique pour des opérations liées au développement et à l'exploitation d'installation d'énergies renouvelables.

La convention porte sur le transfert au SDES par la commune de la maîtrise d'ouvrage du développement d'une solution photovoltaïque (PV) sur son territoire, visant à la réalisation d'une ferme PV au sol localisée sur le site de La Gravière, d'une surface approximative de 2 ha, dans les conditions indiquées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe.

Le SDES avec l'accord de la municipalité, a déjà lancé et pris en charge financièrement plusieurs études préalables pour un montant global de 50 k€ TTC : étude de faisabilité, études environnementales, paysagères et naturalistes, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier Permis de construire et le dossier d'appel d'offres CRE...

Michel DYEN demande si les participants disposent des éléments nécessaires à leur compréhension et s'il y a des demandes de précisions ? Il mentionne que ces éléments sont conformes à l'anticipation de la constitution de la SEM et permettront d'avancer sur le premier plan d'affaire.

L'assemblée prend acte de la sortie de Serge DAL BIANCO, Vice-président du SDES et Maire de la commune de Saint Vital afin de ne pas prendre part au vote.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au comité syndical :

- ▶ **De se prononcer favorablement à la conclusion entre le SDES et la commune de Saint-Vital d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation des études préalables, la construction et l'exploitation d'une ferme PV au sol ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents.**

Adopté à l'unanimité.

Développement des Energies Renouvelables (EnR) : Lancement d'un accord-cadre pour les prestations intellectuelles

Rapport n° CS 1-17-2022

Rapporteur : Michel DYEN, Président

Dans le cadre du débat engagé depuis plus d'un an sur le développement de nouvelles activités proposées par le SDES et afférentes à la *Transition Energétique* au bénéfice des communes de Savoie, le comité syndical du 14 octobre 2021 a d'une part, autorisé le Président à lancer les études préalables afférentes au 1^{er} plan d'affaires intégré dans le dossier de constitution en cours d'une SEML dédiée au développement de la production d'énergie renouvelable à l'initiative des communes, et d'autre part, autorisé leur financement par le SDES dans un premier temps.

Pour rappel, ce 1^{er} plan d'affaires est constitué des dossiers suivants essentiellement dédiés à des centrales solaires photovoltaïques (PV) au sol ou sur toitures :

- ▶ Commune d'AILLON-LE-JEUNE (centrale sur ombrière) ;
- ▶ Commune de GRESY-SUR-AIX (centrales sur toitures) ;
- ▶ Commune de MERCURY (centrales sur toitures) ;
- ▶ Commune de MODANE (centrale sur toiture) ;
- ▶ Commune de SAINT-BALDOPH (centrales sur toitures) ;
- ▶ Commune de SAINT-PIERRE D'ALBIGNY (centrale au sol) ;
- ▶ Commune de SAINT-VITAL (centrale au sol).

Pour rappel également, les principales motivations du SDES à développer cette structure au bénéfice notamment de ses communes adhérentes et des collectivités qui le souhaitent, qui reposent sur trois principes fondamentaux :

- ▶ Maintenir aux collectivités la maîtrise de leurs projets, tout en les assistant dans les études préalables et le développement desdits projets ;
- ▶ Maximiser les retombées économiques locales face aux *développeurs* du secteur privé ;
- ▶ Prendre les risques financiers à la place des communes.

Aussi, il convient dans le respect des règles de la commande publique, de mettre en place les outils juridiques et administratifs les plus efficaces, afin déjà de réaliser toutes les études préalables à la mise en œuvre effective de ce type d'installation technique, les communes souvent petites et moyennes mais motivées à développer ces équipements sur leur territoire, n'ayant pas les ressources d'ingénierie technique et juridique nécessaires. Suivant la complexité des projets, ces prestations intellectuelles peuvent se décomposer comme suit :

- ▶ Etude d'opportunité ;
- ▶ Etude de faisabilité technico-économique et environnementale ;
- ▶ Constitution et suivi dossier PC et appel d'offres CRE (centrales PV au sol uniquement) ;
- ▶ Constitution du DCE travaux et suivi afférent.

L'objectif de mettre en place un outil efficace, vise déjà à traiter dans des délais raisonnables les projets du 1^{er} plan d'affaires précité, certaines communes manifestant déjà leur impatience... Aussi, il est proposé de lancer un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents avec plusieurs options correspondant aux typologies d'études et de missions mentionnées ci-avant, afin de s'adapter à tous les cas d'état d'avancement des dossiers en cours et à venir, notamment dans le domaine des installations PV et qu'ils soient répertoriés ou non dans le plan d'affaires précité.

Michel DYEN demande si il y a des demandes de précisions ?

Aussi, il est proposé au **comité syndical** de :

- ▶ **Valider le lancement de la mise en concurrence en vue de la mise en place d'un accord-cadre à marchés subséquents pour les prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre à effectuer en vue de la construction d'équipements de production d'électricité photovoltaïque, à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage du SDES ;**
- ▶ **Déléguer au Président le choix de la typologie de l'appel d'offres et des marchés à mettre en œuvre, ainsi que la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence et d'exécuter les marchés afférents.**

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Miche DYEN interroge l'assemblée sur des questions diverses.

Gérard GAYET indique qu'il a sur sa commune des difficultés avec la géolocalisation de l'éclairage public. Les réseaux secs et humides sont géoréférencés par les services concernés mais la commune n'a pas les mêmes moyens pour les réseaux d'éclairage public. Il serait intéressant de disposer d'un outil facile d'accès pour modifier les plans de l'éclairage public. Un travail de cartographie a été fait par le bureau d'étude ombre et lumière, de qualité mais les modifications sont très difficiles à faire.

Les plans sont nécessaires pour disposer des informations nécessaires aux réponses aux DICT.

Michel DYEN indique qu'il ne peut pas de donner de réponse ce soir. Un débat sera à mener dans les instances, avec notamment Marie-Claire BARBIER et Jean-Marc VIAL en charge de ces sujets au sein du SDES.

Gwennyn TANGUY remonte une remarque de forme sur les documents transmis pour les comités en scan sous format PDF. Sous ce format, les recherches informatiques dans les documents ne sont pas possibles.

La transmission de document généré directement sous PDF est-elle possible ?

Nathalie LAUGIER indique que cette demande sera prise en compte pour le prochain envoi.

Raymond COMBAZ demande quelles sont les échéances du prochain marché de groupement d'achat groupé d'électricité.

Cindy MARLIN indique que ce dernier est en cours de préparation et qu'un questionnaire sera transmis sous quelques jours à cet effet pour demander aux communes si elles sont intéressées. La consultation est prévue avant l'été, pour une fourniture à partir de 2024 (marché existant jusqu'à cette date).

Raymond COMBAZ demande également quelle évolution aura les coûts d'électricité pour les budgets dans les prochaines années ?

Cindy MARLIN indique que même les experts non pas de vision et que le SDES souhaite anticiper le lancement de son marché d'électricité pour limiter le risque.

Jean-Claude RAFFIN précise que c'est une chance d'avoir un marché encore valable 2 ans au SDES car il dispose d'un exemple de consultation pour un marché d'électricité où les coûts ont été multipliés par trois. Une nouvelle consultation faite pour 6 mois, n'ayant permis de limiter cette hausse qu'à un facteur multiplicateur de deux.

Michel DYEN précise que des aides possibles sont possibles de la part du SDES pour la réalisation de travaux en vue d'économies d'énergie.

Michel DYEN précise que le planning des instances a été remis à jour ; le prochain bureau aura lieu le mardi 1er mars 2022 et le prochain comité syndical aura lieu courant mars 2022 (dans la 2e quinzaine).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 19h02.

Le secrétaire auxiliaire de séance
Nathalie LAUGIER

Le secrétaire de séance
Serge DAL BIANCO

Le Président
Michel DYEN

ANNEXES - DELIBERATIONS



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
Tableau des effectifs :
modification

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Délibération n° CS 1-1-2022

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'abroger la délibération CS n°04-06-2020 du 15 décembre 2020 portant sur le même objet ;**
- ▶ **D'approuver la modification du tableau des effectifs comme présenté en annexe de la présente délibération, après l'obtention de l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 10 février 2022.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

**Tableau des effectifs
A compter du 15 février 2022**

Emplois permanents					
Grade	Emplois	Catégories	Emplois proposés	Effectifs pourvus par	
Filière administrative					
Attaché	Chargé de mission: "Administration-Communication" Responsable du pôle Administration Générale/RH/Finances	A	4	0	Titulaire / Stagiaire / Contractuel
Attaché		A	1	1	
Adjoint administratif	Secrétariat / Accueil	C	1	0	
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	Assistante administrative	C	1	1	
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	Assistante administrative et comptable	C	2	2	
Sous-total			5	4	0
Filière technique					
Ingénieur principal	Directrice du SDES	A	1	1	
Ingénieur principal	Responsable du pôle Concession /Maîtrise d'ouvrage	A	1	1	
Technicien principal	Responsable du pôle Transition énergie	B	1	1	
Technicien principal	Chargé d'opérations	B	1	1	
Technicien principal	Chargé d'opérations	B	1	1	
Technicien principal / Technicien	Chargé d'opérations	B	1	0	
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	1
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	1
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	1
Ingénieur	Economiste de flux	A	1	0	1
Ingénieur	Economiste de flux	A	1	0	1
Ingénieur	Chargé de missions SEM EnR	A	1	0	0
SOUS TOTAL			12	5	5
Total général			17	14	

Modifications et /ou Création
Suppression de poste



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
Organigramme des services : modification

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Délibération n° CS 1-2-2022

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoît BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEs, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

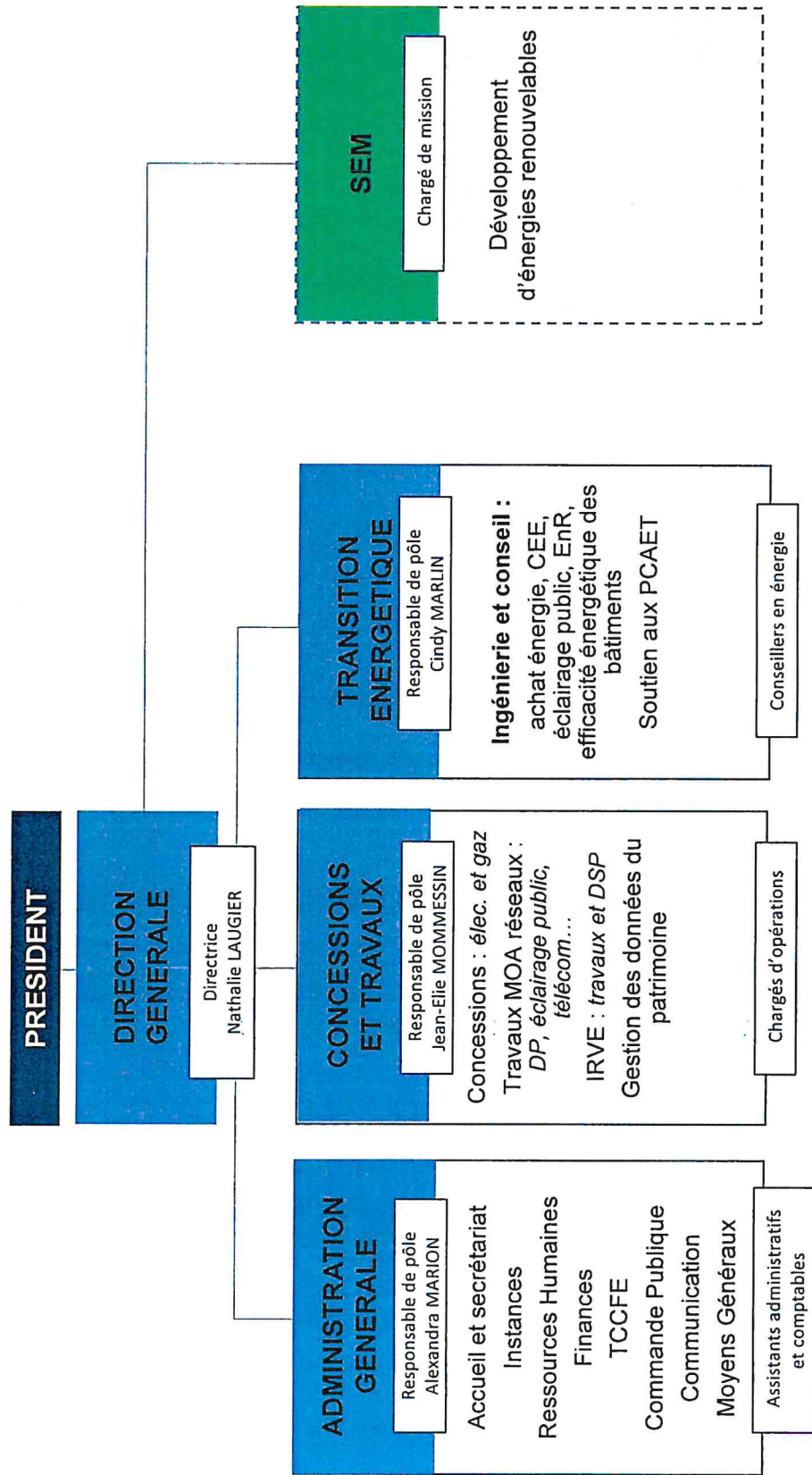
Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'abroger la délibération CS n° 04-07-2020 du 15 décembre 2020, portant sur le même objet ;**
- ▶ **D'approuver la modification de l'organigramme des services comme présenté en annexe de la présente délibération, après l'obtention de l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique du 10 février 2022.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération CS 1-2-2022
Organigramme des services du SDES





SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :

Recrutement d'un chargé d'opérations IRVES et maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

L'an deux mille vingt deux

Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-3-2022

Membres :

En exercice : 39

Présents : 25

Représentés : 5

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATES, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie B de la filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour une durée de deux ans minimum renouvelables et sans excéder six ans ;**
- ▶ **De prévoir au budget les crédits afférents à la rémunération et aux charges sociales induites de ce poste ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les démarches nécessaires et signer les actes associés ainsi que tous les documents utiles à son exécution.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :

**Recrutement d'un chargé
de mission développement
des énergies renouvelables.**

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-4-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie A de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour une durée de trois ans maximum renouvelable par reconduction expresse, sans excéder six ans ;**
- ▶ **De prévoir au budget les crédits afférents à la rémunération et aux charges sociales induites de ce poste ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les démarches nécessaires et signer les actes associés ainsi que tous les documents utiles à son exécution.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
Règlement intérieur des agents : modification de l'article 11 relatif aux annexes.

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-5-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoît BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATES, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver la modification de l'article 11 Annexes du règlement intérieur des agents du SDES comme proposé en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération CS 1-5-2022

Règlement intérieur des agents

----- Modification de l'article 11 relatif aux annexes

11 - Annexes (à compter du 15 février 2022)

A / Délibérations concernées par le présent règlement intérieur

- ▶ Délibération relative à l'aménagement du temps de travail.
- ▶ Délibération relative au Compte Epargne Temps (CET).
- ▶ Délibération relative au télétravail.
- ▶ Délibération relative à la journée de solidarité.
- ▶ Délibération relative à l'utilisation des véhicules.
- ▶ Délibérations relatives au RIFSEEP.
- ▶ Délibération relative au IHTS.
- ▶ Délibérations relatives aux participations de l'employeur à la complémentaire santé et à la garantie maintien de salaire.
- ▶ Délibération relative aux titres restaurant.
- ▶ Délibération relative aux chèques ANCV, CADHOC et cultures.
- ▶ Délibération relative au CNAS.
- ▶ Délibération relative au frais de déplacement.
- ▶ Autres délibérations relatives au présent règlement intérieur.

L'ensemble de ces délibérations sont consultables librement sur place et dans l'arborescence informatique. Elles feront l'objet de mises à jour régulières validées par le comité syndical.

B / - Procédures diverses à respecter en lien avec le fonctionnement interne de la structure.

Se rapporter à la liste ci-dessus qui pourra faire l'objet de mises à jour internes. Liste non exhaustive et pouvant être complétée :

- ▶ Heures supplémentaires.
- ▶ Signature scannée.
- ▶ Utilisation des locaux.
- ▶ Utilisation des véhicules.
- ▶ Bordereaux d'envoi et courrier.



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
CNAS : Actualisation des délégués.

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Délibération n° CS 1-6-2022

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoît BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'abroger les mandats des délégués titulaires et suppléants du collège des élus et du collège des agents désignés au titre de la délibération antérieure n° CS n°3-11-2020 du 8 octobre 2020 ;**
- ▶ **De désigner Jean-Claude RAFFIN en qualité de délégué titulaire du collège des élus pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Serge DAL BIANCO en qualité de suppléant ;**
- ▶ **De désigner Nathalie LAUGIER en qualité de déléguée titulaire du collège des agents pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Alexandra MARION en qualité de suppléante ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions administratives et budgétaires associées à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :

**Action sociale : modification
des conditions d'attribution
des chèques ANCV,
CADHOC et Culture**

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-7-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATES, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'abroger partiellement les délibérations CS n°02-03-2018 du 27 juin 2018 et CS n°2-6-2021 du 29 juin 2021, uniquement sur les conditions d'attributions ;**
- ▶ **D'approuver les nouvelles conditions d'attribution des ANCV, CADHOC et chèques culture telles que présentées en annexe de la présente délibération et ayant l'obtenu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 10 février 2022.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération CS 1-7-2022

Action sociale	Conditions d'attribution
ANCV	<p>Aux agents en position d'activité, titulaires et stagiaires de la FPT, et aux agents contractuels, avec un minimum de six mois de présence dans l'année N.</p> <p>Un agent ne présentant pas les conditions d'ancienneté, ne pourra prétendre à cet avantage.</p> <p>Attribution le 30 juin de l'année N.</p>
CADHOC et Chèques culture	<p>Aux agents en position d'activité, titulaires et stagiaires de la FPT, et aux agents contractuels, avec un minimum de six mois de présence dans l'année N.</p> <p>Un agent ne présentant pas les conditions d'ancienneté, ne pourra prétendre à cet avantage.</p> <p>Attribution le 1er décembre de l'année N</p>



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :

**Commissions thématiques :
modification de leur
composition.**

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-8-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwynnyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'abroger les délibérations n° CS 4-20-2020 du 15 décembre 2020 et n° CS 4-7-2021 du 21 décembre 2021 ;**
- ▶ **De valider la nouvelle liste des délégués titulaires et suppléants membres des « commissions thématiques » présentée en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération CS 1-8-2022

Liste des membres des Commissions Thématiques au 15 février 2022

▶ **1^{ère} commission « Administration générale et finances »**

- Président : Jean-Claude RAFFIN ; Vice-Président : Christian RAUCAZ.
- Membres : Jean-Louis LANFANT (T), Jean-Claude PERRIER (S), Gérard RUFFIER-MONET (S) et Pierre VALLERIX (T).

▶ **2^{ème} commission « Concessions et travaux »**

- Président : Jean-Marc VIAL ; Vice-Président : Alain ZOCCOLO.
- Membres : Robert AGUETTAZ (T), Ancre BORREL (T), Philippe BRANCHE (T), Gérard GAYET (T), Yves GRANGE (T), Gérard MERLIN (S) et Jean-Claude SIBUET-BECQUET (T).

▶ **3^{ème} commission « Relations et partenariats extérieurs »**

- Président : Serge DAL BIANCO ; Vice-Président : Serge TICHKIEWITCH.
- Membres : Christophe PIERRETON (S) et Olivier ROGNARD (T).

▶ **4^{ème} commission « Transition Énergétique »**

- Présidente : Marie-Claire BARBIER ; Vice-Présidente : Chantal MARTIN.
- Membres : Corinne MONBEIG (T), Béatrice SANTAIS (T), Gwennyn TANGUY (T), Benoit BADIN (S), Yves BERTHIER (T), Luc BERTHOUD (T), Raymond COMBAZ (T), François MAUDUIT (S), Laurent MELMOUX (S), Christophe PIERRETON (S), Olivier ROGNARD (T), Rémy SAINT-GERMAIN (T) et Pierre VALLERIX (T).



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :

**Membres du Bureau syndical :
remplacement d'un des
membres.**

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-9-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, doit procéder à l'élection d'un membre pour remplacer au bureau syndical Patrick MICHAUT, désigné par délibération n° CS 2-4-2020 du 24 septembre 2020. Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, soit :

Nombre de présents et représentés : 30

Nombre de votants : 30

- **De modifier la délibération n° CS 2-4-2020 du 24 septembre 2020 en remplaçant Patrick MICHAULT par Christian RAUCAZ.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
Participations financières
divers travaux et prestations :
modification.

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Délibération n° CS 1-10-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoît BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEs, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de la 4^{ème} vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'abroger la délibération n° CS 04-11-2021 du 21 décembre 2021 portant sur les participations financières à partir de la date d'exécution du présent acte ;**
- ▶ **De prendre en compte les nouvelles dispositions présentées en annexe de la présente délibération pour les dossiers déposés à compter de cette même date.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe délibération n° CS 1-10-2022 du 15 février 2022

Participations financières afférentes aux prestations de services et de travaux

.....

Modalités d'application

Enfouissement de réseaux DP et résorption d'ouvrages inesthétiques

Conditions générales

Les participations financières du SDES pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité dit réseau DP, comprennent l'enfouissement des réseaux existants, la suppression des *postes cabine haute*, ainsi que la résorption d'ouvrages inesthétiques listés de façon non exhaustive ci-après : *postes cabine basse* à ossature béton, armoires à ossature béton abritant des accessoires du réseau public DP, ...

Le montant des prestations éligibles à cette participation financière du SDES, est impérativement déterminé après déduction des aides *non publiques* dont pourrait bénéficier la collectivité publique, comme par exemple les participations financières du concessionnaire pour les déplacements d'ouvrages de la concession dans le cadre de l'article 12 du contrat afférent.

Chaque dossier concernant des aides *non publiques* et/ou comprenant des ouvrages ou travaux spécifiques potentiellement éligibles aux participations financières du SDES, sera analysé au cas par cas par le bureau syndical.

Taux de participation du SDES

Les taux ci-dessous s'entendent pour un volume financier annuel de travaux et prestations et ce quels que soient le nombre de dossiers validés par le bureau syndical sur l'année civile considérée pour une collectivité concernée. Lesdites prestations comprennent notamment la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique, le SPS, les prestations Enedis, la détection réseaux...

Montant minimum de travaux éligibles par dossier : 5 000 € par dossier

Taux de participation annuel, tous dossiers cumulés sur l'année civile considérée :

- ▶ 60 % pour un montant éligible \leq 100 000 € HT ;
- ▶ 50 % pour un montant éligible $>$ 100 000 € et \leq 200 000 € HT.

Le taux de la participation financière s'appliquant à un dossier, est celui en vigueur à la date de validation dudit dossier par le SDES.

Tout complément de la participation financière du SDES pour un dossier validé antérieurement à la délibération CS 04-14-2019 du 17 décembre 2019, est soumis aux modalités d'attribution applicables à la date de validation par le SDES de ce complément de participation.

Tout complément de la participation financière du SDES associé à une actualisation ou une révision des prix du ou des marchés afférents à un dossier, est soumis aux modalités d'attribution applicables à la date initiale de validation de ce dossier par le SDES.

Critères d'éligibilité

Cette participation financière du SDES concerne les opérations suivantes :

- ▶ Opérations d'enfouissement des réseaux secs réalisés simultanément à des travaux de réseaux humides et/ou de requalification de voiries et d'espaces publics ;
- ▶ Opérations d'enfouissement des réseaux secs réalisés simultanément à des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ;
- ▶ Opérations d'enfouissement des seuls réseaux secs à l'initiative de la commune.

Dans le cas de travaux de renforcement, renouvellement ou déplacement d'ouvrages de la concession incombant au concessionnaire et dont la solution de référence correspond à une technique aérienne, la collectivité peut demander la réalisation des travaux en souterrain pour raison esthétique.

Aussi, elle se doit de respecter à minima certaines dispositions, à savoir adresser préalablement une demande écrite par courrier ou courriel au SDES en y joignant le devis élaboré par le concessionnaire s'il existe ; à la suite, le SDES après concertation avec le concessionnaire, informe la collectivité du montant restant à sa charge intégrant le cas échéant l'éventuelle participation financière du SDES à l'opération.

Types de prestations exclues

- ▶ Extension des réseaux (y compris branchements et frais de raccordements).
- ▶ Renforcement des réseaux ou des postes HTA/DP.
- ▶ Déplacement des ouvrages.
- ▶ Enfouissements de réseaux de distribution publique d'électricité existants en façade en technique discrète autres que les traversées aériennes entre façades et/ou traversant la chaussée. Les cas particuliers d'enfouissement intégral des réseaux horizontaux et verticaux existants en façade seront analysés au cas par cas par le bureau syndical.

Eclairage public

Conditions générales

Ces participations financières du SDES sont octroyées

- ▶ pour les diagnostics d'éclairage public uniquement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES au profit des communes adhérentes au SDES et de leurs intercommunalités de rattachement.

Pour les intercommunalités, la participation financière octroyée est calculée en fonction du pourcentage de la population adhérente au SDES et donc hors régie d'électricité. Ainsi, un coefficient réducteur est appliqué le cas échéant sur le taux de participation.

- ▶ pour les travaux d'investissement sur l'éclairage public performant énergétiquement en termes de création, extension, renouvellement et rénovation, et réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes adhérentes au SDES, de leurs intercommunalités de rattachement ou du SDES dans le cadre notamment pour ce dernier, des travaux d'enfouissement de réseaux secs comprenant la rénovation ou la création d'éclairage public associé. Les communes de plus de 2 000 habitants n'ayant pas intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES, ne sont éligibles qu'à 20 % des participations financières spécifiques.

Pour les intercommunalités, la participation financière octroyée est calculée en fonction du pourcentage de la population adhérente au SDES et intégrée au dispositif de répartition de la TCCFE. Ainsi, un coefficient réducteur est appliqué le cas échéant sur le taux de participation.

Pour le calcul de la participation financière il sera fait usage de la population DGF.

Critères techniques d'éligibilité

- ▶ Horloges astronomiques

Elles doivent être équipées d'un système de radio synchronisation (antenne DCF ou GPS) avec mise à l'heure automatique par radio synchronisation.

- ▶ Luminaires

- **Efficacité lumineuse minimale** : rapport entre le flux lumineux en sortie de luminaire en Lumen et la puissance du luminaire (source lumineuse + appareillage) en Watts

Type de luminaire	Efficacité lumineuse minimale pour une température de couleur ≤ 2700 K (en Lumen/Watt)	Efficacité lumineuse minimale pour une température de couleur > 2700 K et ≤ 3000 K (en Watt)
Fonctionnel	≥ 90 lm/W	≥ 110 lm/W
Ambiance	≥ 70 lm/W	≥ 90 lm/W

- **IP** : indice de protection du luminaire caractéristique de l'étanchéité au minimum égal à "IP 65".
- **ULOR/ULR** : luminaires équipés de réflecteurs dirigés vers la zone à éclairer : ULOR < 1% pour les luminaires équipés de lampes à décharge et ULR < 3 % pour les luminaires à LEDs.
- **Puissance maximale de la source lumineuse** :

Hauteur de feu du luminaire (en mètres)	Puissance maximale pour une température de couleur ≤ 2700 K (en Watt)	Puissance maximale pour une température de couleur > 2700 K et ≤ 3000 K (en Watt)
H ≤ 5 m	P ≤ 50 W	P ≤ 40 W
5 m < H ≤ 7 m	P ≤ 70 W	P ≤ 60 W
7 m < H ≤ 9 m	P ≤ 90 W	P ≤ 80 W

Modalités de participation du SDES

- ▶ Diagnostics d'éclairage public

Taux de participation de 40 % du montant HT, sans limite d'habitants ni de points lumineux.

- ▶ Travaux sur les équipements d'éclairage public

Le montant annuel HT de participation financière, est plafonné suivant la catégorie de commune ou intercommunalité avec un minimum de 5 équipements par dossier (luminaire ou horloge astronomique) :

Nombre d'habitants (pop DGF)	Montant HT maximum
≤ 10 000 habitants	25 000 €
> 10 000 habitants	35 000 €

Fourniture et pose d'équipements selon les modalités du tableau ci-dessous :

Types d'équipement	Montant de participation du SDES par équipement hors rétrofit	Montant de participation du SDES par équipement avec rétrofit	Participation supplémentaire par équipement si CEE rétrocédés au SDES*
Les 10 premiers luminaires	220 €	100 €	30 €
Les 40 luminaires suivants (> 10 et ≤ 50 luminaires)	165 €	75 €	
Au-delà du 50 ^{ème} luminaire	110 €	50 €	
Horloge astronomique	165 €	-	-
Luminaire solaire	440 €	-	-

* Cette bonification est applicable uniquement pour le matériel hors rétrofit et éligible au CEE

Types de prestations incluses

- ▶ Travaux d'investissement d'éclairage public avec récupération par la commune de la TVA au FCTVA.
- ▶ Eclairage de *voies publiques*. La notion de *voie* comprend les seules voies aménagées spécifiquement pour un ou plusieurs modes de déplacement. Sont exclus de cette notion les chemins ou pistes non aménagés spécifiquement pour un mode de déplacement.
- ▶ Éclairage d'aires de jeu uniquement à vocation d'animation et ouvertes en permanence au public, sous condition d'installations commandées par une horloge astronomique.
- ▶ Le remplacement de la source lumineuse seule avec ses équipements électriques associés par un équipement type *Retrofit* avec un indice de protection IP65 au minimum.
- ▶ Luminaires solaires fonctionnant à partir de panneaux photovoltaïques intégrés sur le complexe « mât + luminaire + batterie ». La demande de participation financière sera accompagnée d'une justification précisant l'impossibilité de raccordement du/des point(s) lumineux au réseau de distribution.

Types de prestations exclues

- ▶ Fourniture et pose de lampes LEDS à culot.
- ▶ Travaux réalisés dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique ou équivalent par loyers réglés sur des crédits de fonctionnement.
- ▶ Travaux de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public.
- ▶ Mise en lumière de bâtiments, monuments, sites remarquables...
- ▶ Eclairage public sur le territoire d'une régie d'électricité.
- ▶ Éclairage des zones d'activité industrielle et commerciale non publiques.
- ▶ Éclairage des terrains de sport de compétition, ainsi que des terrains d'entraînement.
- ▶ Eclairage provisoire et temporaire : événements, compétitions, fronts de neige, illuminations de fin d'année...
- ▶ Éclairage extérieur des cours d'écoles et des parkings aériens à étages et souterrains.
- ▶ Eclairage de zones non classées dans le domaine public de la collectivité.
- ▶ Systèmes de télégestion visant à améliorer la gestion et la maintenance de l'éclairage public.
- ▶ Éclairage de murs et supports recevant des panneaux d'information et/ou de publicité.

Modalités d'attribution des dossiers

- ▶ Réalisation des travaux postérieure à l'autorisation de commencer les travaux, délivrée par le SDES, la date de l'ordre de service ou du bon de commande faisant foi.
- ▶ Inscription dans la délibération de la collectivité de la rétrocession ou non au SDES des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés par les travaux.
- ▶ Versement de la participation sur justificatifs (factures acquittées) de la pose de l'équipement validés par le comptable de la collectivité et sur la conformité des caractéristiques de l'équipement posé avec celles qui ont été retenues lors de la décision attributive de la participation.
- ▶ Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la notification, le paiement de la participation n'est pas intervenu faute de justificatifs, la décision attributive devient caduque.
- ▶ Calcul du maximum éligible à la participation financière du SDES sur la base du montant HT du devis, les seuls travaux éligibles concernant les luminaires seuls (hors mât, crosse, coffret de classe II et toute autre sujétion), les horloges astronomiques et les régulateurs/réducteurs de tension et/ou d'intensité.
- ▶ Le montant définitif de la participation financière octroyée par le SDES sera calculé au vu des justificatifs fournis et validés par le comptable public de la collectivité, le montant de la notification étant à considérer comme un montant maximum.
- ▶ Les modalités de la participation financière s'appliquant à un dossier, sont celles en vigueur à la date de validation dudit dossier par le bureau syndical.
- ▶ Le SDES se réserve le droit de procéder à des contrôles sur les nouvelles installations. Si les résultats des mesures effectuées ne sont pas en accord avec les critères précédemment définis, la participation financière du SDES ne sera pas versée.

Documents à fournir

Le dossier de demande de participation dûment complété, comportera au minimum les documents suivants :

- ▶ Délibération par laquelle la collectivité s'engage à financer les travaux, à les réaliser dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la participation du SDES et mentionnant la rétrocession ou non au SDES des CEE ;
- ▶ Plan de situation du matériel à installer ;
- ▶ Echancier des travaux ;
- ▶ Devis descriptif, estimatif et détaillé des travaux mentionnant la marque et le modèle de l'équipement (luminaires, horloges astronomiques, régulateurs), le lieu d'installation, le prix unitaire de la fourniture et pose pour chaque type d'équipement, ainsi que la hauteur de feu du ou des points lumineux ;
- ▶ Fiche technique des différents matériels prévus : luminaires, horloges astronomiques, régulateurs et/ou réducteurs de tension et/ou d'intensité. Pour les luminaires, un document du fabricant précisera à minima la puissance de la source lumineuse, la puissance du luminaire (source lumineuse + appareillage), le flux lumineux émis en Lumens, l'indice de protection IP et l'ULOR ou l'ULR.

Rénovation énergétique sur le patrimoine bâti

Conditions générales

Audits énergétiques

Pour les audits énergétiques, les participations financières du SDES sont octroyées aux seules communes adhérentes au SDES, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas intégré par délibération concordante à celle du SDES, le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Travaux de rénovation énergétique

Pour les travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti, les participations financières du SDES sont octroyées aux seules communes adhérentes du SDES, à l'exception de celles n'ayant pas intégré par délibération concordante à celle du SDES, le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Taux de participation du SDES

Audits énergétiques

Taux de participation financière à 50% du montant HT des audits énergétiques réalisés par un cabinet d'étude indépendant et ce, **uniquement pour les bâtiments communaux ne bénéficiant pas d'un co-financement par les programmes issus de l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE II lancé par la FNCCR.**

Les études permettant de définir l'année de consommation de référence des bâtiments soumis au décret tertiaire sont également financées à hauteur de 50 % du montant HT de la prestation.

Le montant annuel HT de participation financière à ce titre, est plafonné à 7 500 €/an/commune.

Travaux de rénovation énergétique

La participation financière du SDES s'applique comme suit sur les montants HT des travaux de rénovation énergétique réalisés sur le patrimoine bâti des communes :

- ▶ 20 % de participation financière si économies d'énergie supérieures ou égales à 20 % ;
- ▶ 35 % de participation financière si économies d'énergie supérieures ou égales à 35 % ;
- ▶ 50 % de participation financière si économies d'énergie supérieures ou égales à 50 %.

Les économies d'énergies ci-dessus sont calculées sur la base de l'énergie *finale* économisée.

Le taux de participation est majoré de 10 % si les matériaux isolants sont biosourcés.

Cette participation financière est plafonnée à 80 000 € / an, quel que soit le nombre de dossiers présentés sur l'année civile. Ce plafond est également majoré de 10 % pour le montant HT des seuls travaux d'isolation si les matériaux isolants sont biosourcés.

Critères d'éligibilité

Les travaux réalisés doivent à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères techniques des fiches CEE.

Aucune participation financière n'est accordée si le Temps de Retour sur Investissement (TRI) de l'opération globale est inférieur à 7 ans.

Pour chaque dossier, tous les CEE issus des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux bénéficiant de la participation financière du SDES sont cédés au SDES. Celui-ci les valorise et conserve le montant de cette valorisation. Cependant, si le produit de cette valorisation représente plus de 50% de l'aide du SDES pour le dossier concerné, le surplus de recettes au-delà des 50 % précités est reversé à la commune.

Types de travaux inclus

- ▶ Tous travaux sur les bâtiments, faisant l'objet d'une fiche CEE.
- ▶ Les seuls travaux concourant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment.

Types de travaux exclus

- ▶ La création ou l'extension de bâtiments communaux.
- ▶ L'ensemble des travaux d'ordre esthétique : peinture, enduit, revêtement, carrelage...
- ▶ Les travaux répondant aux exigences réglementaires en matière de sécurité incendie et d'accès PMR.
- ▶ Les travaux de réaménagement intérieur : cloison, agencement...
- ▶ Les travaux tel que l'électricité, la plomberie, l'étanchéité, réfection toitures, réfection enduits muraux.

Documents à fournir

Pour l'analyse technico-économique du dossier

Le dossier de demande de participation dûment complété, comportera au minimum les documents suivants :

- ▶ Délibération par laquelle la collectivité s'engage à financer les travaux, à les réaliser dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la participation du SDES et mentionnant la rétrocession au SDES des CEE ;
- ▶ Etude de faisabilité technico-économico-énergétique. Si une telle étude a déjà été réalisée, elle est fournie avec le dossier sauf dans les deux cas suivants :
 - L'étude existante est trop ancienne et ne reflète plus la réalité du bâtiment ;
 - L'étude existante n'intègre pas une récente modification de l'usage et/ou de l'extension du bâtiment.
 Cette étude comprend entre autres la fourniture d'une note de calcul des économies d'énergie estimées et l'identification du Temps de Retour sur Investissement (TRI). Cette étude est réalisée par un expert indépendant, un bureau d'études, l'ASDER ou dans le cadre du service CEP.
- ▶ Plan de situation du bâtiment concerné.
- ▶ Les factures énergétiques des 3 dernières années. En outre, la collectivité s'engage à fournir les factures d'énergie du bâtiment rénové pendant 2 années minimum après la réception des travaux.
- ▶ Echancier de l'opération mentionnant la date supposée de fin des travaux.

Avant la notification de la participation financière du SDES

- ▶ Copie du devis détaillé des travaux et/ou copie des marchés de travaux.

Modalités d'attribution des dossiers

- ▶ Les dossiers complets sont traités au fil de l'eau en fonction de leur ordre d'arrivée.
- ▶ Les dossiers incomplets seront traités après réception de l'ensemble des éléments demandés.
- ▶ Réalisation des audits énergétiques et des travaux éligibles aux participations financières du SDES, postérieure à l'autorisation de les commencer délivrée par celui-ci, la date de l'ordre de service ou du bon de commande faisant foi.
- ▶ Versement de la participation sur justificatifs (factures acquittées) de la réalisation des travaux validés par le comptable de la collectivité.
- ▶ Participations calculées sur la somme des montants de travaux éligibles HT.
- ▶ Le montant définitif de la participation financière octroyée par le SDES sera calculé au vu des justificatifs fournis et validés par le comptable public de la collectivité, le montant de la notification étant à considérer comme un montant maximum.
- ▶ Les modalités de la participation financière s'appliquant à un dossier, sont celles en vigueur à la date de validation dudit dossier par le bureau syndical.
- ▶ Le SDES se réserve le droit de procéder à des contrôles sur les nouvelles installations. Si les résultats des mesures effectuées sont en deçà du résultat des calculs initiaux en termes de performance énergétique, la participation financière du SDES ne sera pas versée.

Prestations CEP

Taux de participation du SDES

50 % des coûts/habitant/an mentionnés ci-après, sachant que les territoires partiels ou complets des communes et/ou communautés de communes en régie au titre de la distribution publique d'électricité, ne sont pas éligibles à cette participation financière.

Pour le calcul du coût financier, il sera fait usage de la population DGF.

Prestations et coûts associés éligibles à cette participation

Ces prestations sont l'analyse et le bilan des consommations des trois dernières années sur les bâtiments, le patrimoine industriel et les véhicules, ainsi que des propositions d'amélioration de fonctionnement des installations et/ou de rénovation des équipements, l'ensemble de ces prestations étant estimé à :

- ▶ 1,50 €/habitant/an pour une commune inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ▶ 1,20 €/habitant/an pour une commune supérieure à 2 000 habitants ;
- ▶ 0,60 €/habitant/an pour une intercommunalité inférieure ou égale à 20 000 habitants ;
- ▶ 0,40 €/habitant/an pour une intercommunalité supérieure à 20 000 habitants.

Les coûts de mise à jour du bilan énergétique annuel et d'un complément d'assistance pour la mise à jour des préconisations de travaux et les priorisations éventuelles sont estimés à :

- ▶ 0,60 €/habitant/an pour une commune ;
- ▶ 0,30 €/habitant/an pour une intercommunalité inférieure ou égale à 20 000 habitants ;
- ▶ 0,20 €/habitant/an pour une intercommunalité supérieure à 20 000 habitants.



SDES, territoire d'é
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :

**Parcelle BZ 6 à Chambéry :
désaffectation et
déclassement de l'emprise
d'un ancien transformateur
électrique en vue de la
cession de la parcelle au
profit de la SPL Chambéry
2040.**

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-11-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoît BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

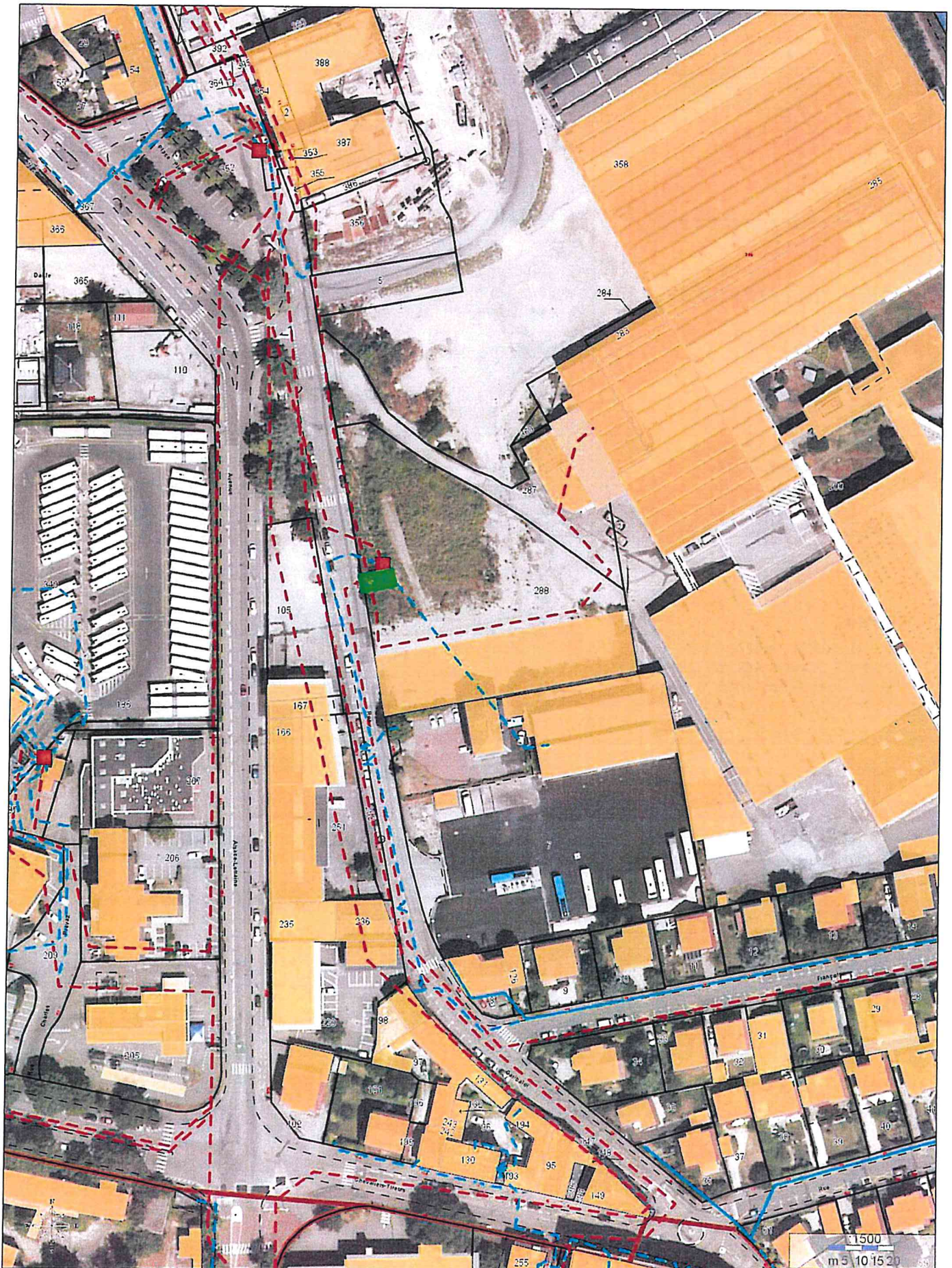
Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 2^{ème} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De constater et décider de la désaffectation de la parcelle cadastrée BZ n°6 qui recevait un ancien poste de transformation électrique comme précité, conformément au plan présenté en annexe de la présente délibération ;**
- ▶ **De décider du déclassement de ladite emprise, en vue de sa cession à la SPL Chambéry 2040 à compter de la date d'exécution du présent acte ;**
- ▶ **D'inscrire au Budget primitif les recettes afférentes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à son exécution.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

CHAMBERY, parcelle BZ6



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - mardi 16 février 2021



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
Compte Administratif 2021.

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Délibération n° CS 1-12-2022

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 29

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwynnyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider le compte administratif 2021, établi conformément aux documents budgétaires afférents et présentés en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

SDES Territoire d'Energie Savoie

Numéro SIRET : 25730223200034

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SAVOIE

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 6 167 084,89	G 9 399 902,71
	Section d'investissement	B 12 212 109,34	H 10 789 679,96
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 976 605,89
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 368 000,64
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 18 379 194,23	=G+H+I+J 23 534 189,20

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 11 194 920,01	L 8 973 907,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 11 194 920,01	=K+L 8 973 907,75

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 6 167 084,89	= G+I+K 11 376 508,60
	Section d'investissement	=B+D+F 23 407 029,35	= H+J+L 21 131 588,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 29 574 114,24	= G+H+I+J+K+L 32 508 096,95

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 11 194 920,01	L 8 973 907,75
Ch. 13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.		2 171 362,50
13248	SUBV. EQUIP. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES		2 171 362,50
Ch. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	77 448,55	
168748	AUTRES DETTES - AUTRES COMMUNES	77 448,55	
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	830 422,67	
2041482	SUBV. D'EQUIPEMENT BATIMENT ET INSTALLATION	830 422,67	
Ch. 23	IMMOBILIS. EN COURS	6 208 125,91	
2315	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	6 146 199,91	
238	AVANCES SUR IMMO.CORPO PART SDES	61 926,00	
Ch. 27	AUTRES IMMO. FINANC.		1 129 026,86
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV		1 129 026,86
Ch. 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	4 078 922,88	5 673 518,39
458116014	FONCOUVERTE LA TOUSSUIRE CHAMPS L ERISCAL TR	187 210,48	
458117015	BELMONT TRAMONET LES CHAUDANNES RD 916 A	45 439,13	
458117020	ST NICOLAS LA CHAPELLE LE PLAN	7 679,84	
458117511	PLANAY HAMEAU DE CHAMBERANGER	16 151,72	
458117517	STE HELENE SUR ISERE TRAVERSEE DU VILLAGE RD 925	9 629,01	
458118023	BRISON ST INNOCENT RTE DE PARIS	16 790,27	
458118024	ST COLOMBAN DES VILLARDS Hameau de Lachenal TR2	9 535,75	
458118027	SEEZ RUE DES GLIERES IMPASSE DES TROLLES	21 188,20	
458118029	COHENNOZ LE CERNIX RTE DE LA COMBETTE	41 132,80	
458118037	ST PANCRACE LES BOTTIERES TR1	9 794,18	
458118038	STE HELENE SUR ISERE CHEMIN DE PRE NOUVEAU	133,26	
458118042	LE BOURGET DU LAC MONTEE DE LA GRANDE MARIE	259,07	
458118043	LE BOURGET DU LAC SECT SAVOY HOTEL	190,04	
458118507	ST COLOMBAN DES VILLARDS HAMEAU DE LACHENAL TR1	7 634,01	
458118518	DRUMETTAZ CLARAFOND MONTEE DU MOLLARD	13 033,42	
458118519	VAL CENIS RTE DE L'EGLISE SOLLIERES ENDROIT	15 633,37	
458118520	ST PIERRE D'ALBIGNY HAMEAU DE MIOLANS	54 200,03	
458119001	BRISON ST INNOCENT GRESINE	1 134,60	
458119002	BEAUFORT IMPASSE DE LA POMPE LES GLIERES	37 588,00	
458119003	COHENNOZ LES PANISSATS LES CHANDELIERES	129 604,20	
458119006	LE CHATELARD CENTRE BOURG	52 671,74	
458119007	MONTHION RD925	2 599,26	
458119014	LES DESERTS SECTEUR RD206A	7 020,93	
458119015	LESCHERAINES SECTEUR BASE DE LOISIRS	86 484,00	

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458119024	ST ALBAN LEYSSE Salette	39 976,23	
458119031	BEAUFORT Chemin de la Cascade	6 667,30	
458119034	VAL CENIS Sollières Envers	51 516,00	
458119035	BOURG ST MAURICE La Ravoire	11 167,00	
458119037	LA CHAVANNE Rue de la Maison	276,17	
458119038	AIX LES BAINS Place de Lafin	10 442,33	
458119041	JACOB BELLECOMBETTE Rues Sergent Revel et du Chaney	54 744,68	
458119043	TRESSERVE CHEMIN DE BELLEDONNE	135 544,09	
458119046	PEISEY NANCROIX Hameau des Arches	3 258,00	
458119047	SAINT VITAL RD 201	4 316,94	
458119048	MONTAILLEUR RD 201 - Fournieux	18 336,77	
458119055	MODANE Rue Charvoz	73 123,00	
458119058	QUEIGE Grange Neuve	10 990,24	
458119065	MOUXY Chemin des Bugnards	40 657,00	
458119068	CHAMBERY RUE MARCEAU	1 727,25	
458119071	GRESY SUR AIX RD 1201 RD911 route des Bauges	7 636,95	
458119074	CRUET RUE MARIUS CANTON CHEMIN DU PRAY	1 526,96	
458119075	ALBIEZ LE JEUNE Secteur Mairie	4 969,93	
458119078	CHAMBERY Rue Roberty	1 560,25	
458119081	CHINDRIEUX CHEMIN DE LA TOUR	82 835,11	
458119083	FEISSONS-SUR-SALINS Le Villard	133 551,31	
458120001	CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE - CGLE -Extension PAE Entre 2 La	96,32	
458120004	ST PANCRACE Les Bottières TR2	24 725,99	
458120006	COGNIN Rue Plaisance	3 529,11	
458120007	AIX LES BAINS Chemin des Prés de la Tour	5 284,58	
458120008	LE BOURGET DU LAC IMPASSE DES BUISSONS	2 867,60	
458120011	LA PLAGNE TARENTEISE VALEZAN CEZALET PARTIE HAUTE	37 947,36	
458120013	LA COMPOTE Chef-lieu	18 208,33	
458120014	Val Cenis Bramans, rue de la Diligence	71 882,65	
458120015	Val Cenis Lanslebourg, rue de Lécheraïne	5 682,76	
458120021	CREST VOLAND sect Magnier aux Molliettes	37 736,98	
458120023	PEISEY NANCROIX Les Amis MOE Devis	5 216,00	
458120024	PEISEY NANCROIX La Chenarie MOE Devis	41 436,77	
458120027	TOURNON Les Morets	2 139,77	
458120029	BASSENS Rue de Gonrat	127 916,43	
458120033	CHAMBERY Chemin de Jacob	95 517,62	
458120038	CHATEAUNEUF FREYDIERE	21 832,96	
458120039	ENTRELACS Les Coutres	21 556,00	

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458120041	BETTONT BETTONNET CHEMIN DE L'EGLISE	0,45	
458120042	AITON Route du Gros Chene	1,01	
458121002	Doucy-en-Bauges Magnoux Villard	17 031,90	
458121004	SEEZ VILLARD DESSUS RUE PIERRES BLANCHES	47 822,26	
458121006	PEISEY NANCROIX LE FREINAY	12 569,56	
458121014	ST PANCRACE LES BOTTIERES TR3	35 087,71	
458121017	STE HELENE SUR ISERE HAMEAU DE LA PERRIERE	120 346,16	
458121018	CREST VOLAND RD71	109 272,00	
458121021	Peisey Nancroix Montée de l'église	14 881,89	
458121022	Saint-Nicolas-La-Chapelle Hameau de Chaucisse	19 268,53	
458121023	Saint-Georges-d'Hurtières Chef-lieu - la Tour	61 959,70	
458121024	Le Châtelard Vieux Bourg secteur 2	22 869,00	
458121027	Viviers-du-Lac Rue Gare et chemin du Néplé	27 785,05	
458121033	Motz Secteur Les Iles	88 586,71	
458121034	Séez Rue du Solû	3 042,95	
458121036	Saint-Baldoph Route des Crauses	70 231,00	
458121037	Viviers du Lac Route du Lac	99 654,00	
458121041	Gilly-sur-Isère Route des chênes 2021	58 731,72	
458121042	CHIGNIN secteur Chignin Gare	188 502,72	
458121044	LA MOTTE SERVOLEX Chemin de Tessonnière	95 931,96	
458121046	LE PLANAY Hameau du Villard	50 511,86	
458121048	LA LECHERE Naves Molençon	7 109,00	
458121051	LA BALME Ecoffiers la Combe	74 709,00	
458121055	LA TRINITE CENTRE BOURG	123 870,58	
458121056	Villard Léger Les Clercs, impasse la Rivollaz	136 159,54	
458121067	CHAMBERY/COGNIN Chemin de Foray	171 048,00	
458121071	LA PLAGNE TARENTEISE VALEZAN CEZALET TR2	23 029,00	
458121073	CHINDRIEUX Rue de la Gare Travaux d'enfouissement des réseaux	65 109,00	
458121078	JACOB BELLECOMBETTE Rue du Granier	76 297,00	
458121081	CHAMOIX SUR GELON Rue de la Poste	28 445,00	
458121082	VILLARD SALLET Traversée du Chef-Lieu	124 543,00	
458121084	HAUTEVILLE Route la Chapelle - Chemin la Criée	34 636,00	
458121086	ST GEORGES D'HURTIERES Chef-lieu - la Tour - Tranche 2	54 389,57	
458121088	ST SORLIIN D'ARVES Hameau de la ville secteur du vieux Four	24 352,00	
4582101003	OP INVEST SOUS MANDAT DOUCY EN BAUGES Chef-Lieu		10 978,23
458216014	FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE champs l'eriscale MOA		277 976,00
458217015	BELMONT TRAMONET LES CHAUDANNES RD916 A		46 907,00
458217020	ST NICOLAS LA CHAPELLE LE PLAN		10 527,92

CA2021 SDES Territoire d'Énergie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458217507	BOURG ST MAURICE ROUTE D'HAUTEVILLE RD 220E		45 393,00
458217511	LE PLANAY HAMEAU DE CHAMBERANGER		16 243,00
458217517	STE HELENE SUR ISERE TRAVERSEE DU VILLAGE RD 925		46 550,00
458218002	VIMINES CENTRE BOURG MAIRIE		8 922,00
458218009	ST FRANCOIS DE SALES		13 423,79
458218010	AIGUEBLANCHE LE CROZET		11 009,00
458218023	BRISON ST INNOCENT RTE DE PARIS		190 708,00
458218024	ST COLOMBAN DES VILLARDS Hameau de Lachenal TR2		18 240,37
458218027	SEEZ Rue des Glières impasse des Trolles		72 058,00
458218028	HERMILLON RUES ST MARTIN DU FOUR		63 308,53
458218037	ST PANCRACE LES BOTTIERES TR1		49 395,00
458218038	STE HELENE SUR ISERE CHEM DE PRE NOUVEAU		25 971,85
458218042	LE BOURGET DU LAC MONTEE DE LA GRDE MARIE		15 209,00
458218043	LE BOURGET DU LAC SAVOY HOTEL		8 091,00
458218507	ST COLOMBAN DES VILLARDS		139 489,86
458218515	COHENNOZ LE CERNIX RTE DE LA COMBETTE		41 795,00
458218519	VAL CENIS RTE DE L'EGLISE SOLLIERES ENDROIT		40 861,31
458218520	ST PIERRE D'ALBIGNY HAMEAU DE MIOLANS		73 467,57
458219001	BRISON ST INNOCENT RTE DE GRESINE		25 487,53
458219002	BEAUFORT IMPASSE DE LA POMPE LES GLIERES		41 392,00
458219003	COHENNOZ LES PANISSATS LES CHANDELIERES		133 454,00
458219006	LE CHATELARD CENTRE BOURG		34 772,64
458219007	MONTHION RD925		28 981,97
458219014	LES DESERTS RD206A Fils Nus		21 534,42
458219016	BARBY RUE DU PREDE		13 351,29
458219022	LA PLAGNE TARENTOISE RUE ST GRAT		4 130,00
458219024	ST ALBAN LEYSSE SALETTE		76 052,00
458219031	BEAUFORT CHEMIN DE LA CASCADE		18 047,00
458219034	VAL CENIS Sollières Envers		51 516,00
458219035	BOURG ST MAURICE La Ravoire		58 975,80
458219037	LA CHAVANNE Rue de la Maison Commune		2 139,62
458219038	AIX LES BAINS place de Lafin		34 693,94
458219041	JACOB BELLECOMBETTE RUES SERGENT REVEL ET DU CHANEY		68 960,70
458219043	TRESSERVE ROUTE DE BELLEDONNE		78 772,00
458219046	PEISEY NANCROIX Les Arches		10 296,42
458219047	ST VITAL RD201		9 422,41
458219048	MONTAILLEUR RD201 Fournieux		41 731,86
458219052	VIONS Hameau de la Muraille		59 851,62

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458219054	VILLARD LEGER Villard Mouglin		98 369,51
458219068	CHAMBERY RUE MARCEAU		30 469,50
458219071	GRESY SUR AIX RD 1201 / RD 911		157 669,00
458219074	CRUET Rue Marius Canton Chemin du Pray		14 910,48
458219075	ALBIEZ LE JEUNE Secteur Mairie		18 984,88
458219078	CHAMBERY Rue Roberly		42 732,18
458219081	CHINDRIEUX Chemin de la Tour		85 084,00
458219083	FEISSONS SUR SALINS Le Villard		137 983,00
458220001	CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE - CGLE -Extension PAE Entre 2 La		6 459,00
458220004	ST PANCRACE LES BOTTIERES SECTEUR 2		96 936,00
458220006	COGNIN RUE PLAISANCE		12 002,84
458220007	AIX LES BAINS CHE PRES DE LA TOUR		16 706,16
458220008	LE BOURGET DU LAC IMPASSE DES BUISSONS		488,28
458220011	LA PLAGNE TARENTEISE VALEZAN CEZALET		68 908,00
458220013	LA COMPOTE CHEF LIEU		28 603,85
458220014	VAL CENIS BRAMANS RUE DES DILIGENCES		29 152,18
458220015	VAL CENIS LANSLEBOURG RUE DE LECHERAINE		15 363,00
458220021	CREST VOLAND MAGNIER AUX MOLLINETTES		115 439,00
458220023	PEISEY NAN CROIX LES AMIS		5 378,00
458220024	PEISEY NANCROIX LA CHENARIE		32 671,28
458220026	CHALLES LES EAUX Chemin St Vincent MOA		25 973,00
458220027	TOURNON LES MORETS		21 230,58
458220031	MARCIEUX MAUNAND		56 245,45
458220033	CHAMBERY JACOB BELLECOMBETTE CHE DE JACOB		75 582,00
458220038	CHATEAUNEUF SECTEUR FREYDIERE		77 660,00
458220041	BETTONT BETTONNET CHE DE L'EGLISE		202,00
458220042	AITON RTE DU GROS CHENE		59 817,57
458221002	DOUCY EN BAUGES LE VILLARD MAGNOUX		48 631,00
458221004	Seez secteur Villard Dessus rue des Pier		38 780,00
458221006	PEISEY NANCROIX Le Freinay		12 885,00
458221008	RUFFIEUX ROUTE DES VIGNES CIMETIERE		16 641,00
458221014	SAINT-PANCRACE secteur les bottières TR3 2021		58 951,00
458221017	STE HELENE SUR ISERE Hameau de la Perriere		120 149,00
458221018	crest voland rd 71		111 296,00
458221021	PEISEY NANCROIX - Montée de l'Eglise		15 242,00
458221022	ST NICOLAS LA CHAPELLE Hameau de Chaucisse		42 443,00
458221023	Saint-Georges-d'Hurtières Chef-lieu - la Tour		66 478,00
458221024	LE CHATELARD VIEUX BOURG SECTEUR 2		128 177,00

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458221027	Viviers-du-Lac Rue Gare et chemin du Néplé		39 093,00
458221033	MOTZ secteur Les Iles		89 001,00
458221034	SEEZ Rue du Solu		4 818,00
458221036	ST BALDOPH Route des Crauses		55 587,00
458221037	VIVIERS DU LAC Route du Lac		91 953,00
458221041	GILLY SUR ISERE Rte des chenes 2021		57 959,00
458221042	CHIGNIN secteur Chignin Gare		179 402,00
458221044	LA MOTTE SERVOLEX Chemin de Tessonnière		93 062,00
458221046	LE PLANAY Hameau du Villard		48 922,00
458221048	LA LECHERE Naves Molençon		6 609,00
458221051	LA BALME Les Ecoffés la Combe		68 608,00
458221055	LA TRINITE Centre Bourg		123 720,00
458221056	VILLARD LEGER LES CLERCS impasse la Rivollaz		136 618,00
458221067	CHAMBERY / COGNIN Chemin de Foray		167 376,00
458221073	CHINDRIEUX Rue de la Gare		62 608,00
458221078	JACOB BELLECOMBETTE Rue du Granier		74 547,00
458221081	CHAMOIX SUR GELON Rue de la Poste		28 445,00
458221082	VILLARD SALLET Traversée du Chef Lieu		123 291,00
458221084	HAUTEVILLE Route la Chapelle - Chemin la Criée		30 736,00
458221086	ST GEORGES D'HURTIERES CHEF LIEU LA TOUR TR2		132 957,00
458221088	ST SORLIN D'ARVES Hameau de la ville secteur vieux du four		27 424,00

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 423 955,89	523 877,94			1 900 077,95
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 153 100,00	848 416,91			304 683,09
014	Atténuations de produits	4 430 000,00	4 301 024,36			128 975,64
65	Autres charges de gestion courante	67 500,00	60 397,08			7 102,92
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	8 074 555,89	5 733 716,29			2 340 839,60
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	10 500,00	2 356,39			8 143,61
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	540 550,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 625 605,89	5 736 072,68			2 889 533,21
023	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	445 000,00	431 012,21			13 987,79
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 445 000,00	431 012,21			2 013 987,79
	TOTAL	11 070 605,89	6 167 084,89			4 903 521,00
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	22 000,00	14 903,25			7 096,75
70	Produits des services, du domaine et ventes...	35 500,00	13 289,29			22 210,71
73	Impôts et taxes	4 310 000,00	4 467 946,11			-157 946,11
74	Dotations et participations	1 175 000,00	1 144 079,51			30 920,49
75	Autres produits de gestion courante	3 360 500,00	3 503 447,49			-142 947,49
	Total des recettes de gestion courante	8 903 000,00	9 143 665,65			-240 665,65
76	Produits financiers		59 958,33			-59 958,33
77	Produits exceptionnels	191 000,00	196 278,73			-5 278,73
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	9 094 000,00	9 399 902,71			-305 902,71
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	9 094 000,00	9 399 902,71			-305 902,71
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 976 605,89				

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00			5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 419 965,67	573 960,00	830 422,67	15 583,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	10 686,39		4 313,61
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	11 850 990,18	5 608 573,77	6 208 125,91	34 290,50
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	13 290 955,85	6 193 220,16	7 038 548,58	59 187,11
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	20 000,00			20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	442 368,75	304 019,63	32 838,54	105 510,58
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	14 500,00	14 462,16		37,84
020	Dépenses imprévues	13 684,43			
	Total des dépenses financières	490 553,18	318 481,79	32 838,54	139 232,85
45...	Total des opé. pour compte de tiers	7 423 003,29	3 043 685,39	4 078 922,80	300 395,02
	Total des dépenses réelles d'investissement	21 204 512,32	9 555 387,34	11 150 310,00	498 814,90
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales	2 709 000,00	2 656 722,00		52 278,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 709 000,00	2 656 722,00		52 278,00
	TOTAL	23 913 512,32	12 212 109,34	11 150 310,00	551 092,98
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	3 438 164,71	1 289 298,83	2 171 362,50	-22 496,62
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		10 929,09		-10 929,09
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	150 000,00	69 210,89		80 789,11
	Total des recettes d'équipement	3 588 164,71	1 369 438,81	2 171 362,50	47 363,40
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	2 290,00	2 257,61		32,39
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 614 833,16	2 614 833,16		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	2 346 064,03	1 204 415,61	1 129 026,86	12 621,56
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	4 963 187,19	3 821 506,38	1 129 026,86	12 653,95
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	8 840 159,78	2 511 000,56	5 673 518,39	655 640,83
	Total des recettes réelles d'investissement	17 391 511,68	7 701 945,75	8 973 907,75	715 658,18
021	virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	445 000,00	431 012,21		13 987,79
041	Opérations patrimoniales	2 709 000,00	2 656 722,00		52 278,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 154 000,00	3 087 734,21		2 066 265,79
	TOTAL	22 545 511,68	10 789 679,96	8 973 907,75	2 781 923,97
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 368 000,64			

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	523 877,94		523 877,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	848 416,91		848 416,91
014	Atténuations de produits	4 301 024,36		4 301 024,36
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	60 397,08		60 397,08
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	2 356,39	100,00	2 456,39
68	Dotations aux amortissements et provisions		430 912,21	430 912,21
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 736 072,68	431 012,21	6 167 084,89
	Pour information			
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	304 019,63		304 019,63
18	Compte de liaison : affectat*(BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées	573 960,00		573 960,00
21	Immobilisations corporelles	10 686,39	1 428 749,32	1 439 435,71
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	5 608 573,77	29 849,89	5 638 423,66
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	14 462,16	1 198 122,79	1 212 584,95
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers	3 043 685,39		3 043 685,39
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	9 555 387,34	2 656 722,00	12 212 109,34
	Pour information			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

CA2021 SDES Territoire d'Energie Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 903,25		14 903,25
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 289,29		13 289,29
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	4 467 946,11		4 467 946,11
74	Dotations et participations	1 144 079,51		1 144 079,51
75	Autres produits de gestion courante	3 503 447,49		3 503 447,49
76	Produits financiers	59 958,33		59 958,33
77	Produits exceptionnels	196 278,73		196 278,73
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	9 399 902,71		9 399 902,71
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 976 605,89

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 257,61		2 257,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 614 833,16		2 614 833,16
13	Subventions d'investissement	1 289 298,83	531 234,30	1 820 533,13
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		285 749,85	285 749,85
18	Compte de liaison : affectat*(BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		100,00	100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 929,09		10 929,09
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		912 372,94	912 372,94
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	69 210,89	927 364,91	996 575,80
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	1 204 415,61		1 204 415,61
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		430 912,21	430 912,21
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	<i>Total des opérations pour compte de tiers</i>	<i>2 511 000,56</i>		<i>2 511 000,56</i>
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
	Recettes d'investissement - Total	7 701 945,75	3 087 734,21	10 789 679,96
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			1 368 000,64

**Tableau des effectifs
A compter du 1er janvier 2021**

Grade		Emplois	Catégories	Emplois proposés	Effectifs pourvus par
<i>Emplois permanents</i>					
Filière administrative					
Attaché	Chargé de mission: "Administration-Communication"		A	1	0
Attaché	Responsable du pôle Administration Générale/RH/Finances		A	1	1
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	Assistante administrative		C	1	1
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	Assistante administrative et comptable		C	2	2
Adjoint administratif	Secrétariat /Accueil		C	1	1
Sous-total				6	5
Filière technique					
Ingénieur Classe exceptionnelle	Directeur du SDES		A+	1	1
Ingénieur principal	Responsable du pôle économie concessionnaire		A	1	1
Technicien principal	Responsable du pôle Maîtrise Ouvrage / Marchés Publics		B	1	1
Technicien principal	Chargé de mission		B	1	1
Technicien principal	Chargé de mission		B	1	1
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)		A	1	0
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)		A	1	0
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)		A	1	0
Ingénieur	Economiste de flux		A	1	0
Ingénieur	Economiste de flux		A	1	0
SOUS-TOTAL				10	5
Total général				16	13

Modifications et /ou Création

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... [39] VOTES : Pour..... [29]
Nombre de membres présents..... [25] Contre..... []
Nombre de suffrages exprimés..... [29] Abstentions..... []

Date de convocation 24/1/2022

Présenté par le 1^{er} vice-Président, Jean-Claude RAFFIN

A CHAMBERY, le 15 février 2022.

Délibéré par le Comité syndical réuni en session ordinaire

A CHAMBERY, le 15 février 2022

Les membres Engagement liste ci-après

ABONDANCE Jocelyne
Délégué suppléant

AGUETTAZ Robert
Délégué Titulaire

ATES David
Délégué titulaire

BADIN Benoit
Délégué suppléant

BARBIER Marie-Claire
Délégué titulaire

BENOIT Jean-René
Délégué suppléant

BERTHET Sandrine
Délégué suppléant

BERTHIER Yves
Délégué titulaire

BERTHOUD Luc
Délégué titulaire

BLANC Gabriel
Délégué suppléant

BLANC-COQUAND Roger
Délégué titulaire

BORREL André
Délégué titulaire

BOUGON Jean-Louis
Délégué suppléant

BRANCHE Philippe
Délégué titulaire

BRUN Pierre
Délégué titulaire

BURNIER-FRAMBORET Frédéric
Délégué suppléant

CHEMIN François
Délégué suppléant

COMBAZ Raymond
Délégué titulaire

COMMUNAL Georges
Délégué suppléant

DAL-BIANCO Serge
Délégué titulaire

DALLA-MUTA Alexandre
Délégué suppléant

DESRUES Guillaume
Délégué titulaire

DOHRMANN Emilie
Délégué suppléant

DRIVET Jean-Marc
Délégué suppléant

DUNAND François
Délégué titulaire

DUNAND SAUTHIER James
Délégué titulaire

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

DURBET Yves
Délégué suppléant

DYEN Michel
Président



FAZZARI Jean-Pierre
Délégué suppléant

FILIPPI Laurent
Délégué suppléant

FRESSOZ Jean-Pierre
Délégué suppléant

FONTAINE Nathalie
Délégué suppléant

FRISON-ROCHE Christian
Délégué suppléant

GAYET Gérard
Délégué titulaire



GENON Hervé
Délégué suppléant

GRANGE Yves
Délégué titulaire



GUILLAUD Jean-Pierre
Délégué suppléant



LANFANT Jean-Louis
Délégué titulaire

LAURENT Philippe
Délégué suppléant

MARCHAND MAILLET Thierry
Délégué titulaire

MARTIN Chantal
Déléguée titulaire



MASSIAGO Jean Charles
Délégué suppléant

MAUDUIT François
Délégué suppléant

MELMOUX Laurent
Délégué suppléant

MERLIN Gérard
Délégué suppléant

MONBEIG Corinne
Délégué titulaire



MORIN Bruno
Délégué suppléant

MURAZ-DULAURIER Hervé
Délégué suppléant

PARAVY Jean-Claude
Délégué titulaire

PERRIER Jean-Claude
Délégué suppléant



PIERRETON Christophe
Délégué suppléant

RAFFIN Jean-Claude
Délégué titulaire



RANCUREL Marie-France
Délégué suppléant

RAUCAZ Christian
Délégué titulaire



RICHEL Christophe
Délégué titulaire



RIEU François
Délégué suppléant

ROCHAIX Christophe
Délégué suppléant

ROGNARD Olivier
Délégué titulaire

ROSSET-LANCHET Monique
Délégué suppléant

RUFFIER-LANCHE René
Délégué titulaire

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

RUFFIER-MONET Gérard
Délégué suppléant

SAINT-GERMAIN Rémy
Délégué titulaire

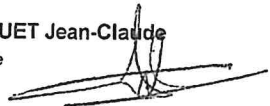


SANDRAZ Johan
Délégué suppléant

SANTAIS Béatrice
Délégué titulaire



SIBUET-BECQUET Jean-Claude
Délégué titulaire



TANGUY Gwennyn
Délégué titulaire



THEVENON Raphaël
Délégué suppléant

THIEFFENAT Alain
Délégué suppléant

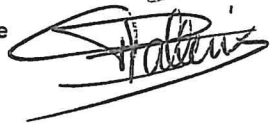
TICHKIEWITCH Serge
Délégué titulaire



VAILLAUT Eric
Délégué titulaire



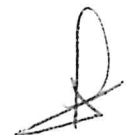
VALLERIX Pierre
Délégué titulaire



VENTURINI Jean-Maurice
Délégué suppléant

VEUILLET Christophe
Délégué suppléant

VIAL Jean-Marc
Délégué titulaire



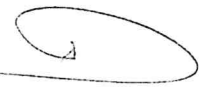
VICHARD Daniel
Délégué suppléant

VILLIBORD Guillaume
Délégué suppléant

VORGER Jean Michel
Délégué suppléant

WOLFF Corinne
Délégué suppléant

ZOCCOLO Alain
Délégué titulaire



Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A _____ le _____

Annexe 2 délibération CS 1-12-2022

Tableau des effectifs A compter du 31 décembre 2021

Emplois permanents					
Grade	Emplois	Catégories	Emplois proposés	Effectifs pourvus par	
Filière administrative					
	Chargé de mission: "Administration-Communication" Responsable du pôle Administration Générale/RH/Finances	A	1	Titulaire/Stagiaire	
	Assistante administrative	C	1	Contractuel	
	Assistante administrative .et comptable	C	2		
	Secrétariat /Accueil	C	1		
Sous-total			6	5	
Filière technique					
Ingénieur Classe exceptionnelle	Directeur du SDES	A+	1	1	
Ingénieur principal	Responsable du pôle économie concessionnaire Responsable du pôle Maîtrise Ouvrage / Marchés Publics	A	1	1	
Technicien principal	Chargé de mission	B	1	1	
Technicien principal	Chargé de mission	B	1	1	
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	
Ingénieur	Economiste de flux	A	1	0	
Ingénieur	Economiste de flux	A	1	0	
SOUS TOTAL			10	5	
Total général			16	13	

Modifications et /ou Création



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
Compte de gestion 2021.

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Délibération n° CS 1-13-2022

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwynnyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :
24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ De prendre acte de la communication du compte de gestion 2021 ;
- ▶ De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- ▶ De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ▶ D'arrêter le compte de gestion dressé par le Payeur départemental pour l'exercice 2021, dont les documents « Résultats budgétaires de l'exercice » et « Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés » sont joints en annexe de la présente délibération, compte de gestion en tout point conforme au compte administratif 2021 ;
- ▶ D'autoriser le Président à certifier ledit compte de gestion 2021.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

73800 - SYND DEP ENERGIE SAVOIE SDES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 913 512,32	11 070 705,89	34 984 218,21
Titres de recettes émis (b)	10 852 978,61	9 402 158,73	20 255 137,34
Réductions de titres (c)	63 298,65	2 256,02	65 554,67
Recettes nettes (d = b - c)	10 789 679,96	9 399 902,71	20 189 582,67
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 913 512,32	11 070 705,89	34 984 218,21
Mandats émis (f)	12 295 250,18	6 203 823,24	18 499 073,42
Annulations de mandats (g)	83 140,84	36 738,35	119 879,19
Dépenses nettes (h = f - g)	12 212 109,34	6 167 084,89	18 379 194,23
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 232 817,82	1 810 388,44
(h - d) Déficit	1 422 429,38		

73800 - SYND DEP ENERGIE SAVOIE SDES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	1 368 000,64		-1 422 429,38		-54 428,74
Fonctionnement	4 591 439,05	2 614 833,16	3 232 817,82		5 209 423,71
TOTAL I	5 959 439,69	2 614 833,16	1 810 388,44		5 154 994,97
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 959 439,69	2 614 833,16	1 810 388,44		5 154 994,97



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Objet :
Affectation du résultat 2021.

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-14-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoît BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATES, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- **De valider l'affectation du résultat 2021 conformément aux dispositions et aux éléments du tableau ci-dessous.**

Tableau des résultats d'exécution du budget principal 2021 et d'affectation sur le budget 2022				
BP 2021	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2021	12 212 109,34	10 789 679,96	6 167 084,89	9 399 902,71
Résultat de l'exercice 2021		-1 422 429,38		3 232 817,82
Excédent antérieur reporté (I 001 et F 002)		1 368 000,64		1 976 605,89
Résultat cumulé fin 2021		-54 428,74		5 209 423,71
Restes à Réaliser 2021 à reporter	11 194 920,01	8 973 907,75		

AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2022	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Art.1068 Excédent de Fonctionnement pour besoin de financement d'investissement	2 275 441,00	
Art. 001 report de la section d'investissement	54 428,74	
Art. 002 report de la section de fonctionnement		2 933 982,71

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
Budget primitif 2022.

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Délibération n° CS 1-15-2022

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :
24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- **De voter le budget primitif 2022 conformément aux documents budgétaires afférents et présentés en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,

SDES Territoire d'Energie Savoie

Numéro SIRET : 25730223200034

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SAVOIE

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	13 219 482,71	10 285 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 933 982,71
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 219 482,71	13 219 482,71

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	14 426 000,00	16 701 441,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	11 194 920,01	8 973 907,75
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	54 428,74	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 675 348,75	25 675 348,75

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	38 894 831,46	38 894 831,46
------------------------	----------------------	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	2 673 955,89		1 753 500,00		1 753 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 153 100,00		1 150 000,00		1 150 000,00
014	Atténuations de produits	4 180 000,00		5 800 000,00		5 800 000,00
65	Autres charges de gestion courante	67 500,00		68 000,00		68 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	8 074 555,89		8 771 500,00		8 771 500,00
66	Charges financières			7 500,00		7 500,00
67	Charges exceptionnelles	10 500,00		120 500,00		120 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	540 550,00		413 312,71		413 312,71
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 625 605,89		9 312 812,71		9 312 812,71
023	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00		3 316 670,00		3 316 670,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	445 000,00		590 000,00		590 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 445 000,00		3 906 670,00		3 906 670,00
	TOTAL	11 070 605,89		13 219 482,71		13 219 482,71

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

13 219 482,71

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	22 000,00		60 000,00		60 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	35 500,00		10 000,00		10 000,00
73	Impôts et taxes	4 310 000,00		8 041 500,00		8 041 500,00
74	Dotations et participations	1 175 000,00		1 195 500,00		1 195 500,00
75	Autres produits de gestion courante	3 360 500,00		870 500,00		870 500,00
	Total des recettes de gestion courante	8 903 000,00		10 177 500,00		10 177 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	191 000,00		108 000,00		108 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	9 094 000,00		10 285 500,00		10 285 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	9 094 000,00		10 285 500,00		10 285 500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 933 982,71

13 219 482,71

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 906 670,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00		50 000,00		50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	650 000,00	830 422,67	1 500 000,00		2 330 422,67
21	Immobilisations corporelles	15 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	4 060 000,00	6 208 125,91	4 960 000,00		11 168 125,91
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	4 730 000,00	7 038 548,58	7 510 000,00		14 548 548,58
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	20 000,00		20 000,00		20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00	77 448,55	85 000,00		162 448,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées			1 000 000,00		1 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	14 500,00		15 000,00		15 000,00
020	Dépenses imprévues	513 684,43		500 000,00		500 000,00
	Total des dépenses financières	798 184,43	77 448,55	1 620 000,00		1 697 448,55
45...	Total des opé. pour compte de tiers	3 000 000,00	4 078 922,88	4 005 000,00		8 083 922,88
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 528 184,43	11 194 920,01	13 135 000,00		24 329 920,01
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	2 440 000,00		1 291 000,00		1 291 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 440 000,00		1 291 000,00		1 291 000,00
	TOTAL	10 968 184,43	11 194 920,01	14 426 000,00		25 620 920,01

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 54 428,74 +

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 25 675 348,75 =

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 980 894,43	2 171 362,50	4 137 000,00		6 308 362,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			830 000,00		830 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	150 000,00		30 000,00		30 000,00
	Total des recettes d'équipement	2 130 894,43	2 171 362,50	4 997 000,00		7 168 362,50
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	2 290,00		6 330,00		6 330,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 614 833,16		2 275 441,00		2 275 441,00
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	950 000,00	1 129 026,86	220 000,00		1 349 026,86
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	3 567 123,16	1 129 026,86	2 501 771,00		3 630 797,86
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	3 000 000,00	5 673 518,39	4 005 000,00		9 678 518,39
	Total des recettes réelles d'investissement	8 698 017,59	8 973 907,75	11 503 771,00		20 477 678,75
021	virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00		3 316 670,00		3 316 670,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	445 000,00		590 000,00		590 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 440 000,00		1 291 000,00		1 291 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 885 000,00		5 197 670,00		5 197 670,00
	Total	13 583 017,59	8 973 907,75	16 701 441,00		25 675 348,75

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE +

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 25 675 348,75 =

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 906 670,00
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 753 500,00		1 753 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 150 000,00		1 150 000,00
014	Atténuations de produits	5 800 000,00		5 800 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	68 000,00		68 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	7 500,00		7 500,00
67	Charges exceptionnelles	120 500,00		120 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		590 000,00	590 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	413 312,71		413 312,71
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 316 670,00	3 316 670,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	9 312 812,71	3 906 670,00	13 219 482,71

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

13 219 482,71

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	20 000,00		20 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	162 448,55		162 448,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00		50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 330 422,67		2 330 422,67
21	Immobilisations corporelles	1 000 000,00	216 000,00	1 216 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	11 168 125,91	60 000,00	11 228 125,91
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00		1 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	1 015 000,00	1 030 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	8 083 922,88		8 083 922,88
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	500 000,00		500 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	24 329 920,01	1 291 000,00	25 620 920,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

54 428,74

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

25 675 348,75

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	60 000,00		60 000,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000,00		10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	production immobilisée			
73	Impôts et taxes	8 041 500,00		8 041 500,00
74	Dotations et participations	1 195 500,00		1 195 500,00
75	Autres produits de gestion courante	870 500,00		870 500,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	108 000,00		108 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	10 285 500,00		10 285 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 933 982,71
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 219 482,71
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 330,00		6 330,00
13	Subventions d'investissement	6 308 362,50	40 000,00	6 348 362,50
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	830 000,00	100 000,00	930 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		915 000,00	915 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	30 000,00	236 000,00	266 000,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	1 349 026,86		1 349 026,86
28	Amortissements des immobilisations		590 000,00	590 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers	9 678 518,39		9 678 518,39
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		3 316 670,00	3 316 670,00
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	18 202 237,75	5 197 670,00	23 399 907,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	2 275 441,00
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 675 348,75
---	----------------------

III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

S E D

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ID : 073-257302232-20220215-DELIB_CS1152022-DE

AT

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 673 955,89	1 753 500,00	
6015	TERRAINS A AMENAGER		500,00	
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	82 500,00	105 000,00	
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	4 500,00	8 000,00	
60622	CARBURANTS	5 000,00	6 000,00	
60628	Autres fournitures non stockées		500,00	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	2 000,00	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500,00	4 000,00	
6064	FOURNITURES ADMINIST.	5 000,00	7 000,00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00	500,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	65 000,00	60 000,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	8 000,00	16 000,00	
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROUL	5 000,00	5 000,00	
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS		2 500,00	
6156	MAINTENANCE	82 000,00	82 000,00	
6161	MULTIRISQUES	12 000,00	17 000,00	
617	ETUDES ET RECHERCHES	1 050 000,00	1 150 000,00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	10 000,00	10 000,00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	10 000,00	30 000,00	
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	10 000,00	5 000,00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 087 955,89	2 000,00	
6226	HONORAIRES	100 000,00	100 000,00	
6228	DIVERS	3 000,00	3 000,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	15 000,00	20 000,00	
6232	FETES ET CEREMONIES	3 000,00	5 000,00	
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	2 500,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	10 000,00	10 000,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 000,00	10 000,00	
6257	RECEPTIONS	20 000,00	20 000,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEM.	10 000,00	10 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOM.	11 000,00	15 000,00	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	35 000,00	30 000,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 500,00	15 000,00	
6288	AUTRES SERVICES EXTER.	6 000,00		
63512	TAXES FONCIERES	1 000,00	2 000,00	
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX		500,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 153 100,00	1 150 000,00	
6331	Versement mobilité	9 000,00	13 000,00	
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	700,00	1 000,00	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES CENTRES	12 500,00	14 000,00	
64111	PERSONNEL TITULAIRE REMUN. PRINCIPALE	375 000,00	265 000,00	
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	10 000,00	10 000,00	
64118	AUTRES INDEMNITES	225 000,00	155 000,00	
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUN. PRINCIPALE	225 000,00	270 000,00	
64138	AUTRES INDEMNITES	500,00	500,00	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	125 000,00	125 000,00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	110 000,00	115 000,00	
6454	COTISATION AUX ASSEDIC	9 100,00	115 000,00	
6455	COTISATIONS POUR ASSUR. CAPITAL-DECES	16 500,00	20 000,00	
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 300,00	3 500,00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 500,00	3 000,00	
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	30 000,00	40 000,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 180 000,00	5 800 000,00	
7398	REVERSEMENTS RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS	4 180 000,00	5 800 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GEST COURANTE			

III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ID : 073-257302232-20220215-DELIB_CS1152022-DE

A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
6531	INDEMNITÉS	47 000,00	47 000,00	
6532	FRAIS DE MISSION	1 500,00	1 500,00	
6533	COTISATIONS RETRAITE	3 000,00	3 500,00	
6535	FRAIS DE FORMATION	500,00	500,00	
65743	SUBV.FONCT. - MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	15 000,00	15 000,00	
65888	Autres	500,00	500,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		8 074 555,89	8 771 500,00	
66	CHARGES FINANCIERES (b)		7 500,00	
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES		7 500,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	10 500,00	120 500,00	
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES	500,00	500,00	
673	TITRES ANNULES	10 000,00	120 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES (d)	540 550,00	413 312,71	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		8 625 605,89	9 312 812,71	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00	3 316 670,00	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	445 000,00	590 000,00	
6811	<i>DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.</i>	445 000,00	590 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 445 000,00	3 906 670,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		11 070 605,89	13 219 482,71	

	+
RESTES A REALISER N-1	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 219 482,71

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

AZ

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATION DE CHARGES	22 000,00	60 000,00	
6419	REBOURS. SUR REMUN. DU PERSONNEL	22 000,00	60 000,00	
70	PRODUIT DES SERVICES DUDOMAINE ET VENTES DIV.	35 500,00	10 000,00	
70688	Autres prestations de services	35 000,00	10 000,00	
70878	REBOURSEMENT DE FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	500,00		
73	IMPOTS ET TAXES	4 310 000,00	8 041 500,00	
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 310 000,00		
7398	REVERSEMENTS RESTITUTIONS		8 041 500,00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 175 000,00	1 195 500,00	
74748	Autres communes	225 000,00	280 000,00	
74758	PARTICIPATIONS - AUTRES GROUPEMENTS	20 000,00	20 000,00	
7478	AUTRES ORGANISMES	930 000,00	895 500,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 360 500,00	870 500,00	
752	REVENUS DES IMMEUBLES		870 000,00	
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	3 360 000,00		
7588	Autres produits divers de gestion courante	500,00	500,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)		8 903 000,00	10 177 500,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (b)	191 000,00	108 000,00	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000,00	1 000,00	
773	MANDATS ANNULES OU ATT. PAR DECHEANCE	10 000,00	1 000,00	
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPT.	180 000,00	106 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		9 094 000,00	10 285 500,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 094 000,00	10 285 500,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 933 982,71
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 219 482,71

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES

ID : 073-257302232-20220215-DELIB_CS1152022-DE

B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	5 000,00	50 000,00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 000,00	50 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	650 000,00	1 500 000,00	
2041482	SUBV. D'EQUIPEMENT BATIMENT ET INSTALLATION	650 000,00	1 500 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	15 000,00	1 000 000,00	
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT		830 000,00	
2181	INSTALLATIONS GEN. AG. ET AMENAGEMENTS DIVERS	15 000,00	100 000,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		50 000,00	
2184	MOBILIER		20 000,00	
23	IMMOBILIS. EN COURS	4 050 000,00	4 950 000,00	
2315	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	4 000 000,00	4 900 000,00	
238	AVANCES SUR IMMO.CORPO PART SDES	60 000,00	60 000,00	
Total des dépenses d'équipement		4 730 000,00	7 510 000,00	
13	REPRISE SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00	20 000,00	
13248	SUBV. EQUIP. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	20 000,00	20 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	250 000,00	85 000,00	
1641	Emprunts en euros		65 000,00	
168748	AUTRES DETTES - AUTRES COMMUNES	250 000,00	20 000,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREA. RATTACHEES		1 000 000,00	
261	Titres de participation		1 000 000,00	
27	AUTRES IMMO. FINANC.	14 500,00	15 000,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	14 500,00	15 000,00	
020	DEPENSES IMPREVUES	513 684,43	500 000,00	
Total des dépenses financières		798 184,43	1 620 000,00	
458121000	INVESTISSEMENT SOUS MANDAT BP DEP 2021	3 000 000,00		
458122000	INVESTISSEMENT SOUS MANDAT BP DEP 2022		4 005 000,00	
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		3 000 000,00	4 005 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES		8 528 184,43	13 135 000,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 440 000,00	1 291 000,00	
21534	TRANSFERTS TRAVAUX	1 430 000,00	216 000,00	
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	60 000,00	60 000,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	950 000,00	1 015 000,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 440 000,00	1 291 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 968 184,43	14 426 000,00	

+

RESTES A REALISER N-1	11 194 920,01
------------------------------	---------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	54 428,74
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 675 348,75
---	---------------

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	1 980 894,43	4 137 000,00	
13248	SUBV. EQUIP. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	1 980 894,43	1 900 000,00	
1328	AUTRES		2 237 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		830 000,00	
1641	EMPRUNTS EN EUROS		830 000,00	
23	IMMOBILIS. EN COURS	150 000,00	30 000,00	
2315	INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES	100 000,00	30 000,00	
238	AVANCES VERSEES SUR CDE IMMO CORPO	50 000,00		
Total des recettes d'équipement		2 130 894,43	4 997 000,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	2 617 123,16	2 281 771,00	
10222	FCTVA	2 290,00	6 330,00	
1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	2 614 833,16	2 275 441,00	
27	AUTRES IMMOBILIS. FIN.	950 000,00	220 000,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	950 000,00	220 000,00	
Total des recettes financières		3 567 123,16	2 501 771,00	
4582101003	OP INVEST SOUS MANDAT DOUCY EN BAUGES			
458216014	FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE champs l'eriscale MOA			
458217015	BELMONT TRAMONET LES CHAUDANNES RD916 A			
458217020	ST NICOLAS LA CHAPELLE LE PLAN			
458217507	BOURG ST MAURICE ROUTE D'HAUTEVILLE RD 220E			
458217511	LE PLANAY HAMEAU DE CHAMBERANGER			
458217517	STE HELENE SUR ISERE TRAVERSEE DU VILLAGE RD			
458218002	VIMINES CENTRE BOURG MAIRIE			
458218009	ST FRANCOIS DE SALES			
458218010	AIGUEBLANCHE LE CROZET			
458218023	BRISON ST INNOCENT RTE DE PARIS			
458218024	ST COLOMBAN DES VILLARDS Hameau de Lachenal TR2			
458218027	SEEZ Rue des Glières impasse des Trolles			
458218028	HERMILLON RUES ST MARTIN DU FOUR			
458218037	ST PANCRACE LES BOTTIERES TR1			
458218038	STE HELENE SUR ISERE CHEM DE PRE NOUVEAU			
458218042	LE BOURGET DU LAC MONTEE DE LA GRDE MARIE			
458218043	LE BOURGET DU LAC SAVOY HOTEL			
458218507	ST COLOMBAN DES VILLARDS			
458218515	COHENNOZ LE CERNIX RTE DE LA COMBETTE			
458218519	VAL CENIS RTE DE L'EGLISE SOLLIERES ENDROIT			
458218520	ST PIERRE D'ALBIGNY HAMEAU DE MIOLANS			
458219001	BRISON ST INNOCENT RTE DE GRESINE			
458219002	BEAUFORT IMPASSE DE LA POMPE LES GLIERES			
458219003	COHENNOZ LES PANISSATS LES CHANDELIERES			
458219006	LE CHATELARD CENTRE BOURG			
458219007	MONTHION RD925			
458219014	LES DESERTS RD206A Fils Nus			
458219016	BARBY RUE DU PREDE			
458219022	LA PLAGNE TARENTOISE RUE ST GRAT			
458219024	ST ALBAN LEYSSE SALETTE			

III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SLO

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

ID : 073-257302232-20220215-DELIB_CS1152022-DE

B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
458219031	BEAUFORT CHEMIN DE LA CASCADE			
458219034	VAL CENIS Sollières Envers			
458219035	BOURG ST MAURICE La Ravoire			
458219037	LA CHAVANNE Rue de la Maison Commune			
458219038	AIX LES BAINS place de Lafin			
458219041	JACOB BELLECOMBETTE RUES SERGENT REVEL ET DU			
458219043	TRESSERVE ROUTE DE BELLEDONNE			
458219046	PEISEY NANCROIX Les Arches			
458219047	ST VITAL RD201			
458219048	MONTAILLEUR RD201 Fournieux			
458219052	VIONS Hameau de la Muraille			
458219054	VILLARD LEGER Villard Mougins			
458219068	CHAMBERY RUE MARCEAU			
458219071	GRESY SUR AIX RD 1201 / RD 911			
458219074	CRUET Rue Marius Canton Chemin du Pray			
458219075	ALBIEZ LE JEUNE Secteur Mairie			
458219078	CHAMBERY Rue Roberty			
458219081	CHINDRIEUX Chemin de la Tour			
458219083	FEISSONS SUR SALINS Le Villard			
458220000	INVESTISSEMENT SOUS MANDAT BP DEP 2020		4 005 000,00	
458220001	CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE - CGLE -Extension			
458220004	ST PANCRACE LES BOTTIERES SECTEUR 2			
458220006	COGNIN RUE PLAISANCE			
458220007	AIX LES BAINS CHE PRES DE LA TOUR			
458220008	LE BOURGET DU LAC IMPASSE DES BUISSONS			
458220011	LA PLAGNE TARENTOISE VALEZAN CEZALET			
458220013	LA COMPOTE CHEF LIEU			
458220014	VAL CENIS BRAMANS RUE DES DILIGENCES			
458220015	VAL CENIS LANSLEBOURG RUE DE LECHERAIN			
458220021	CREST VOLAND MAGNIER AUX MOLLINETTES			
458220023	PEISEY NAN CROIX LES AMIS			
458220024	PEISEY NANCROIX LA CHENARIE			
458220026	CHALLES LES EAUX Chemin St Vincent MOA			
458220027	TOURNON LES MORETS			
458220031	MARCIEUX MAUNAND			
458220033	CHAMBERY JACOB BELLECOMBETTE CHE DE JACOB			
458220038	CHATEAUNEUF SECTEUR FREYDIERE			
458220041	BETTONT BETTONNET CHE DE L'EGLISE			
458220042	AITON RTE DU GROS CHENE			
458221000	INVESTISSEMENT SOUS MANDAT BP DEP 2021	3 000 000,00		
458221002	DOUCY EN BAUGES LE VILLARD MAGNOUX			
458221004	Seez secteur Villard Dessus rue des Pier			
458221006	PEISEY NANCROIX Le Freinay			
458221008	RUFFIEUX ROUTE DES VIGNES CIMETIERE			
458221014	SAINT-PANCRACE secteur les bottières TR3 2021			
458221017	STE HELENE SUR ISERE Hameau de la Perriere			

III - VOTE DU BUDGET

Affiché le



SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

ID : 073-257302232-20220215-DELIB_CS1152022-DE

B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
458221021	PEISEY NANCROIX - Montée de l'Eglise			
458221022	ST NICOLAS LA CHAPELLE Hameau de Chaucisse			
458221023	Saint-Georges-d'Hurtières Chef-lieu - la Tour			
458221024	LE CHATELARD VIEUX BOURG SECTEUR 2			
458221027	Viviers-du-Lac Rue Gare et chemin du Néplé			
458221033	MOTZ secteur Les Iles			
458221034	SEEZ Rue du Solu			
458221036	ST BALDOPH Route des Crauses			
458221037	VIVIERS DU LAC Route du Lac			
458221041	GILLY SUR ISERE Rte des chenes 2021			
458221042	CHIGNIN secteur Chignin Gare			
458221044	LA MOTTE SERVOLEX Chemin de Tessonnière			
458221046	LE PLANAY Hameau du Villard			
458221048	LA LECHERE Naves Molençon			
458221051	LA BALME Les Ecoffiés la Combe			
458221055	LA TRINITE Centre Bourg			
458221056	VILLARD LEGER LES CLERCS impasse la Rivollaz			
458221067	CHAMBERY / COGNIN Chemin de Foray			
458221073	CHINDRIEUX Rue de la Gare			
458221078	JACOB BELLECOMBETTE Rue du Granier			
458221081	CHAMOIX SUR GELON Rue de la Poste			
458221082	VILLARD SALLET Traversée du Chef Lieu			
458221084	HAUTEVILLE Route la Chapelle - Chemin la Criée			
458221086	ST GEORGES D'HURTIERES CHEF LIEU LA TOUR TR2			
458221088	ST SORLIN D'ARVES Hameau de la ville secteur vieux			
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		3 000 000,00	4 005 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 698 017,59	11 503 771,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 000 000,00	3 316 670,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 000,00	590 000,00	
2804141	Communes membres du GFP	445 000,00		
28041482	AUTRES IMMO. BATIMENTS ET INSTALLATIONS		575 000,00	
28051	AUTRES IMMO. LICENCE LOGICIEL		3 000,00	
28158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQ		1 000,00	
28181	AUTRES IMMO. CORP. INSTALLATIONS GENERALES		8 000,00	
28184	AUTRES IMMO. CORP. MOBILIER		3 000,00	
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		2 445 000,00	3 906 670,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 440 000,00	1 291 000,00	
13248	SUBV. EQUI. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	570 000,00	40 000,00	
168748	AUTRES DETTES AUTRES COMMUNES	250 000,00	100 000,00	
21534	TRANSFERT TRAVAUX	700 000,00	915 000,00	
238	AVANCES SUR IMMO CORPO	920 000,00	236 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 885 000,00	5 197 670,00	

III - VOTE DU BUDGET**SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		13 583 017,59	16 701 441,00	

+

RESTES A REALISER N-1	8 973 907,75
------------------------------	--------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 675 348,75
---	---------------

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 39

VOTES : Pour..... 30

Nombre de membres présents..... 25

Contre.....

Nombre de suffrages exprimés..... 30

Abstentions.....

Date de convocation : 24/01/2022

Présenté par le 1^{er} vice-Président Jean-Charles RAFFIN

A CHANBERY le 15 février 2022

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A CHANBERY le 15 février 2022

Les membres Emargement liste annexée

ABONDANCE Jocelyne
Délégué suppléant

AGUETTAZ Robert
Délégué Titulaire

ATES David
Délégué titulaire

BADIN Benoît
Délégué suppléant

BARBIER Marie-Claire
Délégué titulaire

BENOIT Jean-René
Délégué suppléant

BERTHET Sandrine
Délégué suppléant

BERTHIER Yves
Délégué titulaire

BERTHOUD Luc
Délégué titulaire

BLANC Gabriel
Délégué suppléant

BLANC-COQUAND Roger
Délégué titulaire

BORREL André
Délégué titulaire

BOUGON Jean-Louis
Délégué suppléant

BRANCHE Philippe
Délégué titulaire

BRUN Pierre
Délégué titulaire

BURNIER-FRAMBORET Frédéric
Délégué suppléant

CHEMIN François
Délégué suppléant

COMBAZ Raymond
Délégué titulaire

COMMUNAL Georges
Délégué suppléant

DAL-BIANCO Serge
Délégué titulaire

DALLA-MUTA Alexandre
Délégué suppléant

DESRUES Guillaume
Délégué titulaire

DOHRMANN Emilie
Délégué suppléant

DRIVET Jean-Marc
Délégué suppléant

DUNAND François
Délégué titulaire

DUNAND SAUTHIER James
Délégué titulaire

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

DURBET Yves
Délégué suppléant

DYEN Michel
Président



FAZZARI Jean-Pierre
Délégué suppléant

FILIPPI Laurent
Délégué suppléant

FONTAINE Nathalie
Délégué suppléant

FRESSOZ Jean-Pierre
Délégué suppléant

FRISON-ROCHE Christian
Délégué suppléant

GAYET Gérard
Délégué titulaire



GENON Hervé
Délégué suppléant

GRANGE Yves
Délégué titulaire



GUILLAUD Jean-Pierre
Délégué suppléant



LANFANT Jean-Louis
Délégué titulaire

LAURENT Philippe
Délégué suppléant

MARCHAND MAILLET Thierry
Délégué titulaire

MARTIN Chantal
Déléguée titulaire



MASSIAGO Jean Charles
Délégué suppléant

MAUDUIT François
Délégué suppléant

MELMOUX Laurent
Délégué suppléant

MERLIN Gérard
Délégué suppléant

MONBEIG Corinne
Délégué titulaire



MORIN Bruno
Délégué suppléant

MURAZ-DULAURIER Hervé
Délégué suppléant

PARAVY Jean-Claude
Délégué titulaire

PERRIER Jean-Claude
Délégué suppléant



PIERRETON Christophe
Délégué suppléant

RAFFIN Jean-Claude
Délégué titulaire



RANCUREL Marie-France
Délégué suppléant

RAUCAZ Christian
Délégué titulaire



RICHEL Christophe
Délégué titulaire



RIEU François
Délégué suppléant

ROCHAIX Christophe
Délégué suppléant

ROGNARD Olivier
Délégué titulaire

ROSSET-LANCHET Monique
Délégué suppléant

RUFFIER-LANCHE René
Délégué titulaire

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

RUFFIER-MONET Gérard
Délégué suppléant

SAINT-GERMAIN Rémy
Délégué titulaire

SANDRAZ Johan
Délégué suppléant

SANTAIS Béatrice
Délégué titulaire

SIBUET-BECQUET Jean-Claude
Délégué titulaire

TANGUY Gwennyn
Délégué titulaire

THEVENON Raphaël
Délégué suppléant

THIEFFENAT Alain
Délégué suppléant

TICHKIEWITCH Serge
Délégué titulaire

VAILLAUT Eric
Délégué titulaire

VALLERIX Pierre
Délégué titulaire

VENTURINI Jean-Maurice
Délégué suppléant

VEUILLET Christophe
Délégué suppléant

VIAL Jean-Marc
Délégué titulaire

VICHARD Daniel
Délégué suppléant

VILLIBORD Guillaume
Délégué suppléant

VORGER Jean Michel
Délégué suppléant

WOLFF Corinne
Délégué suppléant

ZOCCOLO Alain
Délégué titulaire

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A _____ le _____

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 073-257302232-20220215-DELIB_CS1152022-DE

**Tableau des effectifs
A compter du 15 février 2022**

Grade	Emplois	Catégories	Emplois proposés	Effectifs pourvus par
Emplois permanents				
Filière administrative				
Attaché-	Chargé de mission: "Administration-Communication"	A	1	0
Attaché	Responsable du pôle Administration Générale/RH/Finances	A	1	1
Adjoint administratif	Secrétariat /Accueil	C	1	0
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	Assistante administrative	C	1	1
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	Assistante administrative et comptable	C	2	2
Sous-total			5	4
Filière technique				
Ingénieur principal	Directrice du SDES	A	1	1
Ingénieur principal	Responsable du pôle Concession /Maitrise d'ouvrage	A	1	1
Technicien principal	Responsable du pôle Transition énergie	B	1	1
Technicien principal	Chargé d'opérations	B	1	1
Technicien principal	Chargé d'opérations	B	1	1
Technicien principal / Technicien	Chargé d'opérations	B	1	0
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	1
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	1
Ingénieur	Economiste de flux	A	1	0
Ingénieur	Economiste de flux	A	1	1
Ingénieur	Chargé de missions SEM EnR	A	1	0
SOUS TOTAL			12	5
Total général			17	14

Modification et /ou Création
Suppression de poste



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage : développement de solutions photovoltaïques (PV) sur la commune de Saint-Vital..

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-16-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 29

Étaient présents : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN** (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne **MONBEIG**, Béatrice **SANTAIS**, Gwennyn **TANGUY**, Benoit **BADIN** (*suppléant*), Luc **BERTHOUD**, Roger **BLANC-COQUAND**, André **BORREL**, Pierre **BRUN**, Raymond **COMBAZ**, Serge **DAL BIANCO** (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel **DYEN** (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard **GAYET**, Yves **GRANGE**, Jean-Pierre **GUILLAUD** (*suppléant*), Jean-Claude **PERRIER**, Jean-Claude **RAFFIN**, Rémy **SAINT-GERMAIN**, Jean-Claude **SIBUET-BECQUET** (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge **TICHKIEWITCH**, Eric **VAILLAUT**, Pierre **VALLERIX**, Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO** (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Étaient excusés : Robert **AGUETTAZ**, David **ATES**, Yves **BERTHIER** (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe **BRANCHE** (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges **COMMUNAL**, Guillaume **DESRUES** (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François **DUNAND**, James **DUNAND-SAUTHIER**, Jean-Louis **LANFANT**, Thierry **MARCHAND-MAILLET**, Jean-Claude **PARAVY**, Christian **RAUCAZ** (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe **RICHEL** (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier **ROGNARD**, René **RUFFIER-LANCHE** et Raphaël **THEVENON**.

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider la conclusion entre le SDES et la commune de Saint-Vital d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation des études préalables, la construction et l'exploitation d'une ferme PV au sol, telle que présentée en annexe de la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN




Logo commune

Annexe délibération CS 1-16-2022

Etudes préalables, construction et exploitation d'une ferme PV au sol

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Entre

La commune de Saint-Vital représentée par Serge DAL BIANCO, Maire, agissant en application de la délibération n° en date du

désignée ci-après par l'appellation "la commune"

Et

Le SDES, Territoire d'Énergie Savoie, représenté par son Président Michel DYEN, agissant en application de la délibération n° en date du

désigné ci-après par l'appellation "le SDES",

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 - Objet

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDES, et en application de la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Vital n° xxxxxx prise en date du xxxxxx et de la délibération du conseil syndical du SDES n° xxxxxx prise en date du xxxxxx, le SDES exerce en lieu et place de la commune la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux par mandat spécifique pour des opérations liées au développement et à l'exploitation d'installation d'énergies renouvelables.

A cet effet, par les présentes, la commune transfère au SDES la maîtrise d'ouvrage du développement d'une solution photovoltaïque (PV) sur son territoire, visant à la réalisation d'une ferme PV au sol localisée parcelles..., d'une surface approximative de xxxxxxxx, ci-après qualifiée par le terme « le Projet ».

Article 2 - Contenu de la mission du SDES (en lien avec la commune)

La mission confiée au SDES par la commune pour la réalisation du Projet porte sur les éléments suivants :

- ▶ Etude d'opportunité et étude de faisabilité en vue d'identifier s'il y a une rentabilité économique acceptable, intégrant les conditions financières, et en variante une part de la production d'électricité PV distribuée directement en autoconsommation ;

- ▶ Elaboration et suivi du dossier de demande de Permis de Construire (PC), jusqu'à l'obtention du PC et des études afférentes, dont les études environnementales ;
- ▶ Choix des prestataires avec passation et exécution des marchés afférents : études de faisabilité, études Environnementales, Paysagères et Naturalistes (études EPN), maîtrise d'œuvre et études techniques, travaux d'installation, prestations annexes (SPS, contrôle technique...), contrat d'exploitation-maintenance... ;
- ▶ Le cas échéant, mise en place d'une société de projets, avec ou sans la commune en tant qu'actionnaire, avec élaboration des documents juridiques afférents : statuts, pacte d'actionariat... ;
- ▶ Gestion administrative et comptable des opérations de construction et d'exploitation/maintenance, ainsi que des contentieux avec les prestataires.

Article 3 - Modalités Financières

L'ensemble du Projet sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SDES et financé par ce dernier ou par des tiers investisseurs trouvés par le SDES.

La mise à disposition par la commune au SDES du foncier afférent au périmètre de réalisation du Projet fera l'objet d'une convention dédiée de mise à disposition de longue durée avec cession des droits réels, à charge pour le SDES soit de verser une redevance d'occupation à la commune pour la mise à disposition du foncier, soit de permettre à la commune d'être associée au financement et à la réalisation du Projet dans le cadre d'une société dédiée à la réalisation du Projet.

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et de sa transmission au contrôle de légalité.

Compte tenu de la nature et de l'importance du Projet, dont la durée d'amortissement sera de l'ordre de 20 à 25 ans à compter de sa réalisation, outre les études préalables, la révision du PLU de la commune, l'obtention des autorisations d'urbanisme afférentes, la présente convention est conclue pour une durée de 30 ans.

Article 5 - Clauses diverses

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention est conclue préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Article 6 - Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait en ... exemplaires à La Motte-Servolex, le

Pour " la commune"
Le Maire,
Serge DAL BIANCO

Pour "le SDES"
Le Président,
Michel DYEN



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 15 février 2022

Objet :
**Développement des Energies
Renouvelables : lancement
d'un accord-cadre pour
les prestations intellectuelles.**

L'an deux mille vingt deux
Le 15 février 2022 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni salles I et II du service des eaux de Grand Chambéry à Chambéry (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Délibération n° CS 1-17-2022

Membres :

En exercice : 39
Présents : 25
Représentés : 5
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 30

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG, Béatrice SANTAIS, Gwennyn TANGUY, Benoit BADIN (*suppléant*), Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, André BORREL, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO (*pouvoir d'Yves BERTHIER*), Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Gérard GAYET, Yves GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUD (*suppléant*), Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Rémy SAINT-GERMAIN, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (*pouvoir de Philippe BRANCHE*), Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO (*pouvoir de Christian RAUCAZ*).

Date de la convocation :

24 janvier 2022

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, David ATEs, Yves BERTHIER (*pouvoir à Serge DAL BIANCO*), Philippe BRANCHE (*pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET*), Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), François DUNAND, James DUNAND-SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Jean-Claude PARAVY, Christian RAUCAZ (*pouvoir à Alain ZOCCOLO*), Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD, René RUFFIER-LANCHE et Raphaël THEVENON.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat en février 2022.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider le lancement d'une consultation pour les prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre à effectuer en vue de la construction d'équipements de production d'électricité photovoltaïque, à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage du SDES ;**
- ▶ **De déléguer au Président le choix de la typologie de la consultation, l'attribution et l'exécution des marchés qui en découleront.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

